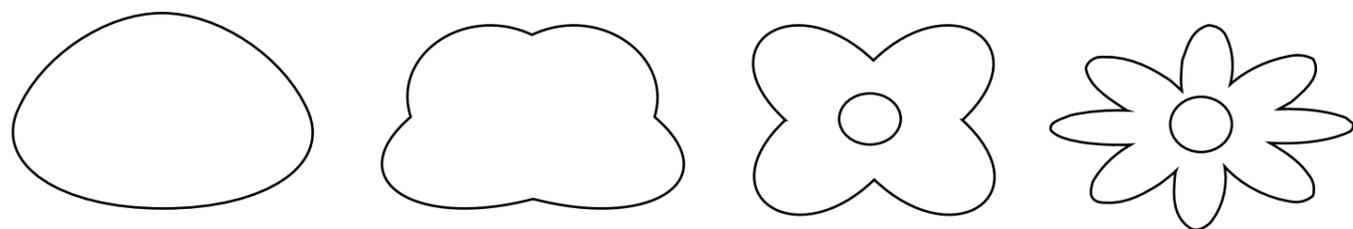


SITREVA

Syndicat Intercommunal
pour le Traitement et la
Valorisation des Déchets

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018





SOMMAIRE

Le territoire et l'organisation institutionnelle	4
Les ressources humaines	7
La santé et la sécurité du personnel	10
Les équipements	13
Les coûts et le financement du service	17
La sécurité et la maintenance des sites	25
La communication auprès des usagers	27
La collecte réalisée par nos membres et adhérents	31
La collecte en déchèterie	33
Les apports extérieurs	37
Le transfert et le transport des déchets collectés	39
Le tri des emballages	40
La valorisation	42
La préservation de l'environnement	48

Garant du recyclage des déchets ménagers collectés sur son territoire, Sitreva a maintenu en 2018, dans un contexte institutionnel et réglementaire en mouvement permanent, son niveau d'expertise et d'exigence qualitative, toujours soucieux de rendre le meilleur service public au moindre coût. 91,6% des déchets qui lui ont été confiés ont été traités localement, 90,3% ont été valorisés, pour un coût total par habitant de 68,51 €.

Vous trouverez dans les pages suivantes de ce rapport annuel l'ensemble des données nécessaires au contrôle et à l'analyse de notre activité.

**Le Président de Sitreva,
Benoît PETITPREZ**



Les ressources humaines

L'organe exécutif de Sitreva est incarné par son président, Benoit PETITPREZ, qui a été élu le 10 juin 2014. Assisté de 9 vice-présidents, il conduit la politique définie par le comité syndical. ■

La composition de l'exécutif



Benoît PETITPREZ
Président



1 - Daniel MORIN
Achats publics



2 - Jean-Louis BAUDRON
Administration générale



3 - Jean-Yves DEBALLON
Relations extérieures et institutionnelles



4 - Pierres-Yves KOPPE
Finances



5 - Jacques GEFFROY
Environnement, qualité, ICPE



6 - Éric SEGARD
Travaux et équipements



7 - Emmanuel BIWER
Valorisation



8 - Daniel BONTE
Déchèteries



9 - Chantal RANCE
Communication

Sitreva a choisi de déléguer une partie de sa mission de service public – l'exploitation de son centre de tri, situé à Rambouillet, et de l'unité de valorisation énergétique (UVE), située à Ouarville – à la société VALORYELE (filiale de SUEZ), dans le cadre d'une convention de délégation conclue en 1995 pour une durée de 25 ans.

L'ensemble de sa mission est, pour le reste, assuré en régie.

Structuration des services et formation professionnelle

Les effectifs de Sitreva sont répartis sur 127 emplois et composés pour l'essentiel d'agents de la fonction publique territoriale, titulaires ou en voie de titularisation. Issus majoritairement de la filière technique, ils sont composés à 87,4% d'agents de catégorie C, à 6,3% d'agents de catégorie B et à 6,3% d'agents de catégorie A.

Un important travail d'accompagnement de nos chefs d'équipe et responsables de services est conduit chaque année, visant à la fois à les professionnaliser dans leurs missions et à accélérer leur accès aux grades mieux adaptés de la fonction publique.

Ce travail s'intègre dans la politique de formation de Sitreva et a permis d'augmenter les taux des catégories B et A de 1,6 point par rapport à 2017.

A ce titre, 3 942 heures de formation ont été dispensées en 2018 soit une moyenne de 31h par agent.

Effectifs stables et prise en compte de la saisonnalité de l'activité

Au cours de l'année, 4 emplois ont été créés (1 poste d'Ambassadeur technique ; 1 poste d'Adjoint responsable matériel ; 1 poste d'Assistante de direction ; 1 poste de responsable des déchèteries du secteur de Dreux) et 5 supprimés (1 poste de Responsable déchèteries secteur Hurepoix ; 1 poste de Mécanicien ; 1 poste d'Agent de planning ; 1 poste d'Agent de maintenance ; 1 poste d'Agent de déchèterie), faisant passer le nombre d'emplois ouverts au tableau des emplois de 128 à 127.

La mesure du taux d'administration du territoire de Sitreva confirme la constance de l'effort de rationalisation, celui-ci s'établissant à 0,46 agent pour 1000 habitants.

La maîtrise rationnelle de l'effectif permanent implique cependant qu'il puisse aussi être de façon souple fait appel à des renforts temporaires en saison haute. L'activité de Sitreva, en particulier dans ses déchèteries, est en effet très impactée par la saisonnalité – les quantités produites de déchets augmentent fortement au printemps et en été –, nécessitant le recours annuel à des agents saisonniers pour des missions temporaires de remplacement ou de renfort qui garantissent la continuité du service public. 35 salariés ont à ce titre travaillé au sein

127
emplois publics

18,6%
part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement

3 942
heures de formation

3
réunions du comité technique

876
heures de délégations accordées

de Sitreva en 2018 dans le cadre de contrats ne pouvant excéder 6 mois.

En outre, Sitreva accueille de plus en plus de jeunes en contrat d'apprentissage ou bien en stage. Ainsi, la direction des Ressources Humaines a accueilli en contrat d'apprentissage d'un an une étudiante en Licence RH, et la direction de l'équipement une étudiante en CAP mécanique en alternance pour une durée de deux ans. Enfin, deux stagiaires ont renforcé temporairement le secrétariat générale et la direction des finances.

Permanence du dialogue social

Le Comité technique a été réuni à 3 reprises en 2018, appelé à donner son avis notamment sur les évolutions du tableau des emplois, l'harmonisation des horaires des agents des déchèteries du secteur du SIREDOM, le nouveau règlement de formation et la présentation du bilan social 2017. Dans le même esprit d'encouragement du dialogue social, 876 heures ont été accordées durant l'année 2018 aux représentants du personnel pour se consacrer à leur action.

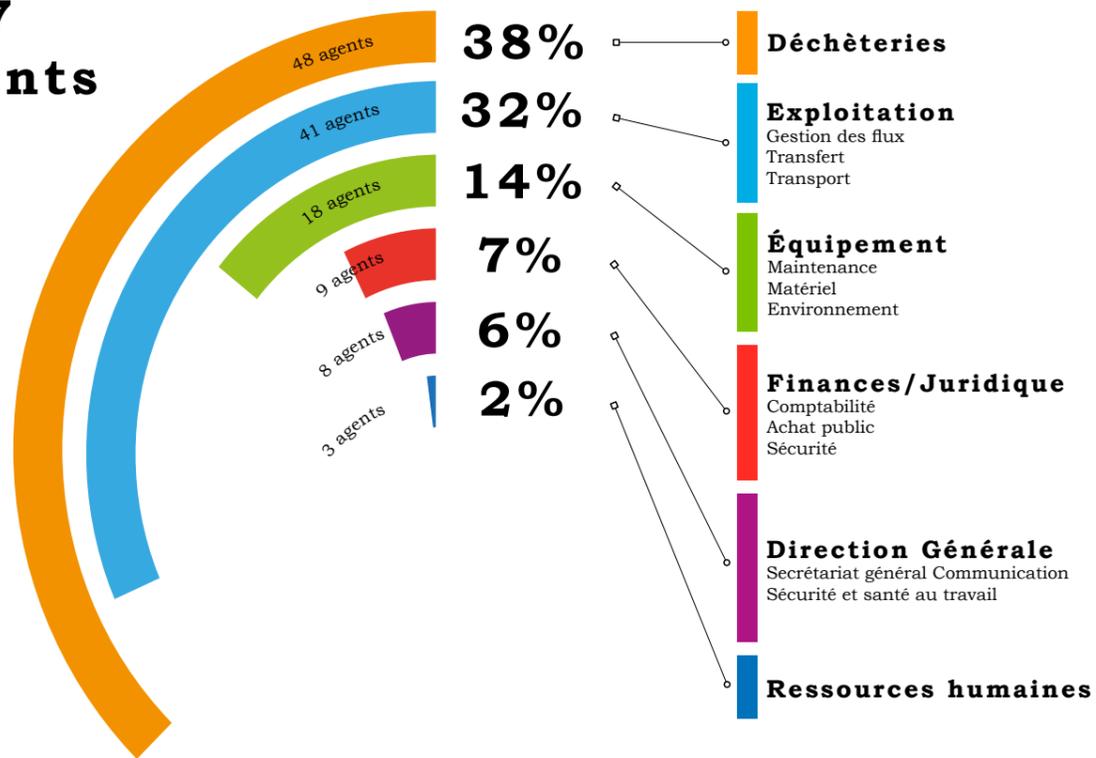
Le 6 décembre 2018, les élections professionnelles ont permis de renouveler les représentants du personnel. deux syndicats se sont présentés : CGT et FO. La CGT a obtenu la majorité des voix. ■



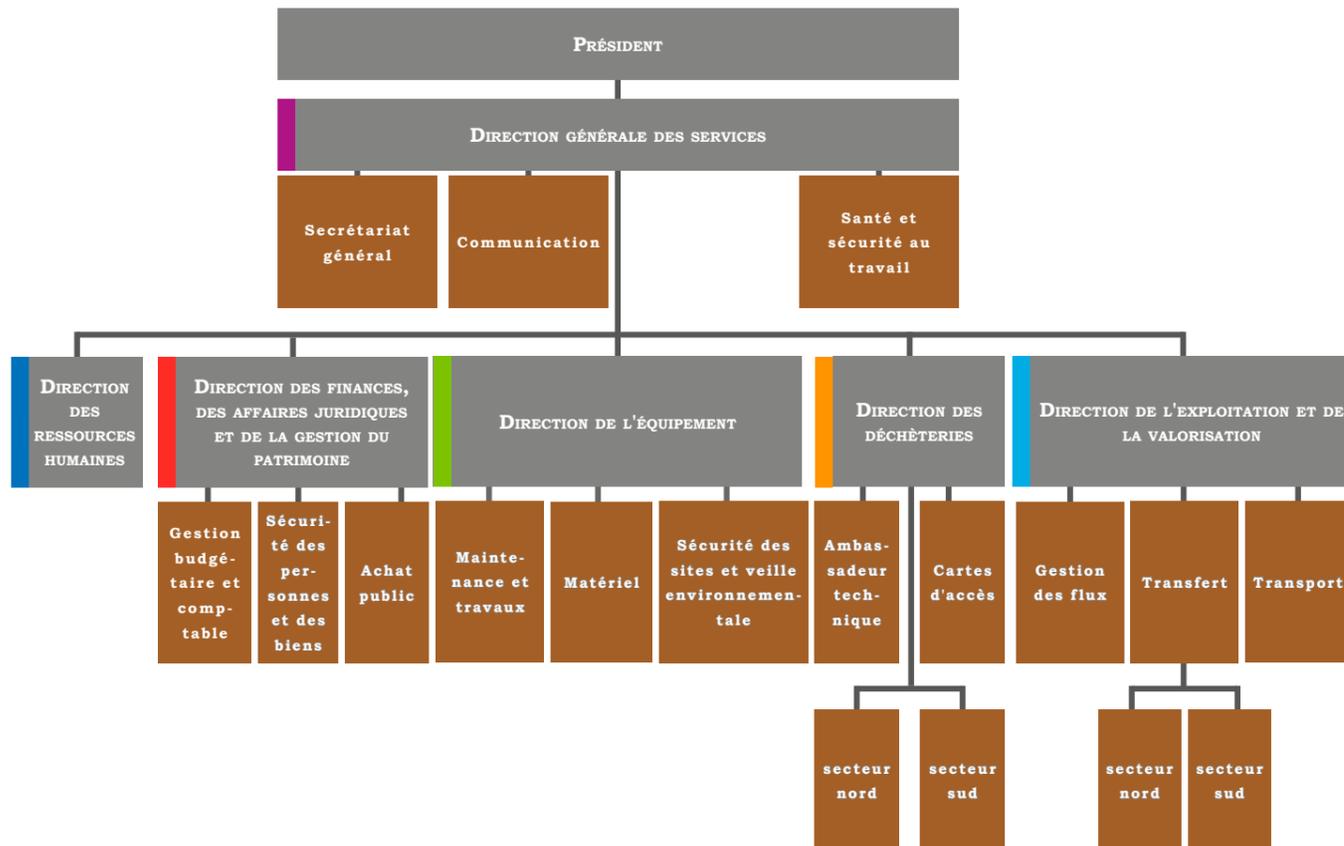
Réunion annuelle de l'ensemble du personnel

Répartition de l'effectif par service

127 agents



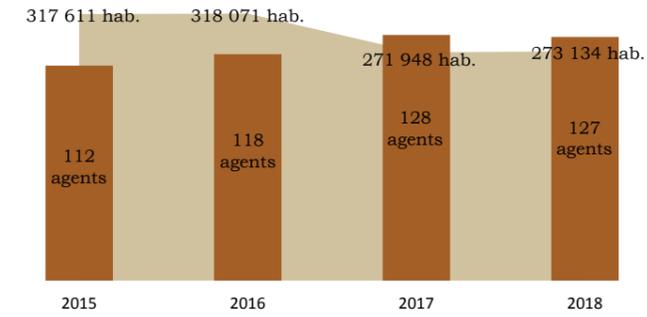
L'organigramme des services



Evolution de l'effectif permanent et de la population

0,46

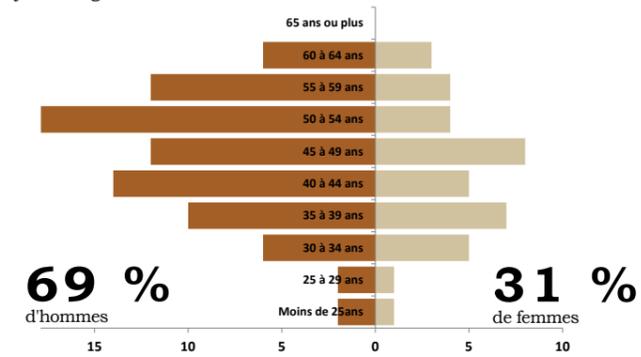
taux d'administration
(nombre d'agents pour 1000 habitants)



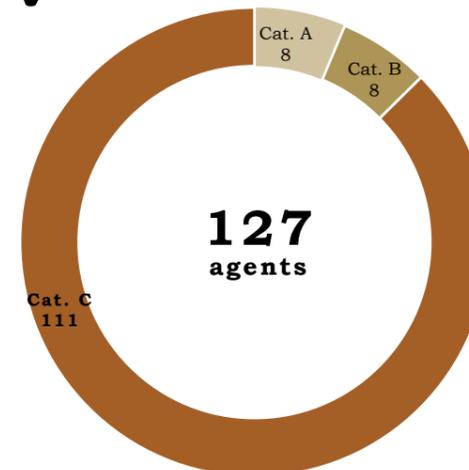
Répartition de l'effectif par âge et sexe

46,1 ans

de moyenne d'âge



Répartition de l'effectif par catégorie d'emplois



La vie des services en bref

- Nouvelle procédure de recrutement des agents saisonniers : jury, avec critères validés en CT
- Mise en place de la retenue à la source
- Modification du règlement formation avec prise en compte du CPF
- Mise en place de ½ journée d'information sur la retraite
- Arrivée d'une nouvelle responsable du service SST.
- Mise en place d'un programme de prévention par le service SST.
- Mise en œuvre de la dématérialisation des factures d'apports en déchèteries
- Amélioration du Plan Pluriannuel d'Investissement permettant une meilleure appréhension des prévisions budgétaires par les gestionnaires.
- Mise en place du moyen de paiement TIPI.

La santé et la sécurité du personnel

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, stipule qu'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail doit être établi annuellement et soumis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour avis.

Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre durant l'année afin de prévenir les risques professionnels. Il est réalisé sur la base des données présentées dans le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Fin 2018, Sitreva recrutait sa nouvelle responsable de la sécurité et de la santé au travail en remplacement de son prédécesseur qui avait quitté Sitreva fin 2017.

Les dossiers en cours ont ainsi pu être repris et le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail établi.

Dès le dernier trimestre 2018, un programme de prévention a pu être planifié sur la base du document unique élaboré en 2016 et 2017. Ce document unique a permis de définir 23 unités de travail et fait l'objet d'une constante mise à jour.

Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

En combinant les informations relatives aux accidents du travail / de service survenus en 2018 chez Sitreva, nous observons une augmentation des événements et de leur gravité, alors que les indicateurs nationaux dans la fonction publique territoriale sont en baisse.

En revanche, le nombre d'accidents de trajet et le nombre de déclarations de maladie professionnelle ou à caractère professionnel sont en baisse chez Sitreva alors que les indicateurs nationaux de la fonction publique territoriale sont plus élevés est en hausse.

La direction de l'exploitation et de la valorisation est très impactée par les accidents du travail / de service avec 9 accidents du travail et une moyenne de 14 jours d'ITT. De plus, 77% des ITT concernent le service transport.

La direction de l'équipement occupe la seconde place avec 7 accidents du travail et une moyenne de 11,3 jours d'ITT. Les accidents du service maintenance représentent 57% du nombre de jours d'arrêt.

La direction des déchèteries arrive en troisième position avec 10 accidents de travail / de service et une moyenne de 6,7 jours d'ITT.

Les accidents du travail / de service touchent d'avantage les hommes que les femmes. Ceux-ci sont concernés dans 74% des cas, cela représente 83% du nombre de jours d'arrêt en 2018.

Les indicateurs de la fonction publique territoriale montrent que les hommes sont plus concernés par les accidents du travail / de service que les femmes (53,8% des accidents touchent les hommes et 54,15% des ITT).

La tranche d'âge 50-54 ans est la plus touchée par les accidents du travail / de service en terme de fréquence et de gravité (6 AT et 85 jours d'ITT), suivie par la tranche 45-49 et 55-59 avec respectivement 5 AT et 36 jours d'ITT et 4 AT et 47 jours d'ITT.

Les indicateurs nationaux de la fonction publique territoriale présentent la même répartition des accidents du travail par tranche d'âge.

Une sensibilisation nécessaire

Il convient alors d'effectuer des visites santé et sécurité afin de prévenir les accidents et afin de

définir les actions de sensibilisation à mettre en place (formation gestes et postures ou PRAP, réorganisation de l'espace de travail, sensibilisation sur la manutention manuelle, mise en place de mode opératoire etc...). En outre, l'analyse des accidents du travail permettra de cibler les actions correctives et préventives à mettre en place. ■



27
accidents du travail

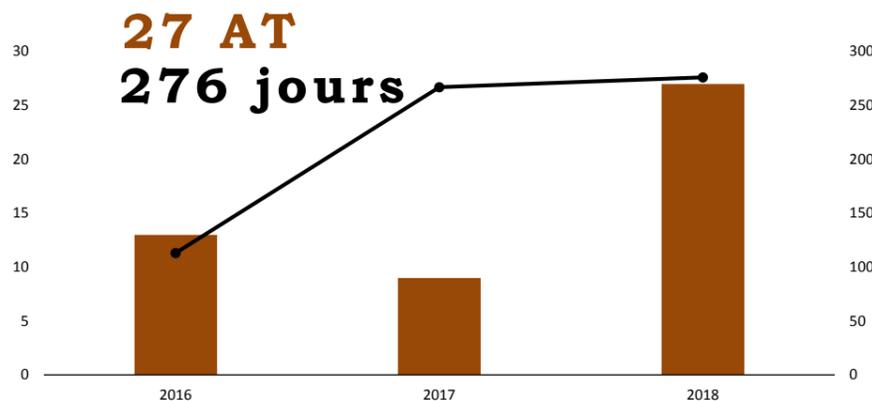
24
agents accidentés

18,7%
proportion d'agents absents au moins une fois pour accident du travail

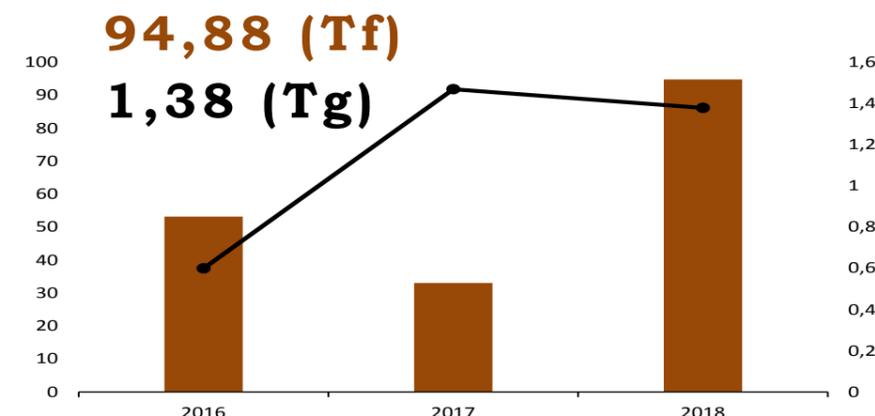
10,2
nombre de jours moyen d'arrêt pour accident du travail

2
réunions du CHSCT

Accidents de travail et nombre de jours d'arrêts



Taux de fréquence et de gravité



- Le taux de fréquence représente le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Le taux de gravité représente le nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

En 2018, les indicateurs sécurité de Sitreva ont augmenté : le taux de fréquence est de 94,88 contre 33,06 en 2017 ; le taux de gravité est de 1,38 en 2018 contre 1,47 en 2017 (la baisse du taux de gravité en 2018 est due à l'augmentation du nombre d'heures travaillées, le nombre de jours d'arrêt causé par les accidents est bien en hausse).

Ils sont aussi plus élevés que les indicateurs nationaux de la fonction publique territoriale en 2017 qui sont les suivants : taux de fréquence de 22,6 ; taux de gravité de 1.

Les équipements

Pour accomplir sa mission de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers, Sitreva est doté d'un équipement industriel lourd exploité en DSP (unité de valorisation énergétique, centre de tri), ou en régie (centres de transfert, déchèteries, engins de manutention et véhicules de transport).

Un maillage d'équipements indispensables aux exigences du service public en secteur rural

Afin d'exercer leurs missions de service public de gestion des déchets ménagers malgré les contraintes fortes de leur territoire – faible densité des bassins de population, éloignement des lieux de collecte des sites de traitement – Sitreva et ses membres se sont dotés d'un ensemble d'équipements qui assurent un complet maillage du territoire garantissant à la fois proximité du service rendu à la population et gains logistiques indispensables à l'équilibre économique du service.

Sitreva dispose ainsi de 4 centres de transfert et d'une flotte de 30 tracteurs routiers qui optimisent le transport des déchets collectés vers leurs sites de traitement. 21 déchèteries sont par ailleurs réparties sur tout le territoire, soit 1 pour 13 000 habitants, limitant les déplacements des administrés pour effectuer leur geste de tri. Sitreva possède enfin son centre de tri et son unité de valorisation énergétique.

Des équipements à développer ou à renouveler

En 2018, Sitreva a effectué de nombreux investissements dans des opérations de développement ou de renouvellement.

1 176 167 €
d'investissement

Déchèteries, centres de transfert et bureaux ont tous bénéficié de mises aux normes ou d'optimisation (assainissement, isolation, sécurité, éclairage, environnement).

Le matériel roulant

Le transport et le transfert étant deux activités majeures de Sitreva, le matériel nécessite une attention de tous les instants. Un entretien

Suite page 14



Déchèteries



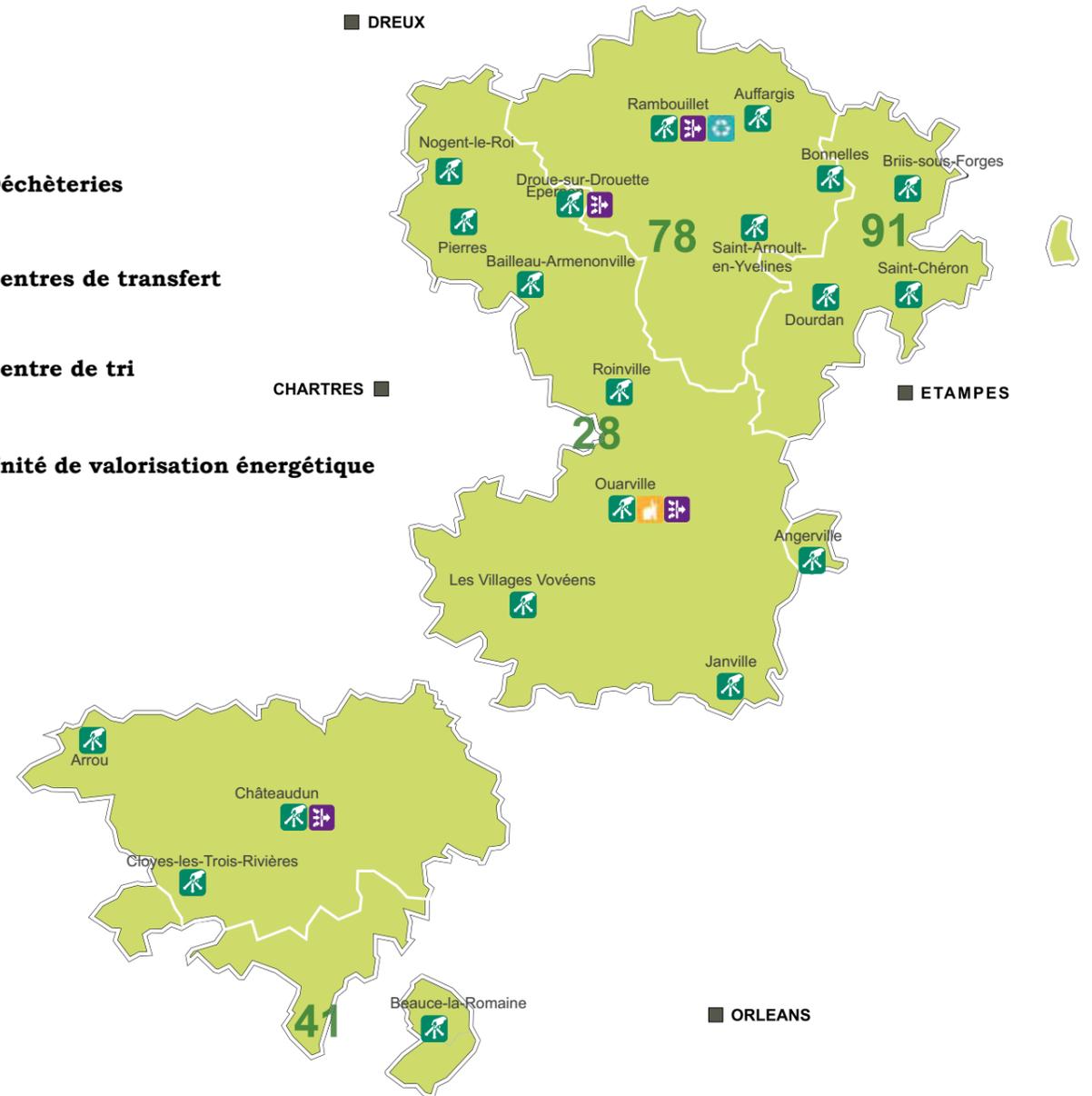
Centres de transfert



Centre de tri



Unité de valorisation énergétique



20 déchèteries

Les déchèteries sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. Début 2018 Sitreva exploite 21 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le 31 mars, la déchèterie de Gazeran a été fermée définitivement.



4 centres de transfert

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière.



Matériel de transfert et transport

Assurant en régie le transfert et le transport d'une partie des déchets qui lui sont confiés, Sitreva est doté de : 26 camions, 28 semi-remorques FMA, 28 semi-remorques TP, 5 semi-remorques compactrices, 5 tracteurs de parcs, 5 Packmat, 10 engins de chargements, 291 caissons de déchèterie. Le matériel est entretenu pour partie en régie.



1 centre de tri

Situé à Rambouillet, d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, il sert à optimiser la valorisation des déchets en triant les emballages issus des collectes réalisées par les établissements membres, à l'exception de celle du SICTOM de la région de Châteaudun qui est triée au centre de tri NATRIEL à Dreux. Il est géré en DSP par la société VALORYELE.



1 unité de valorisation énergétique

Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'UVE est exploitée en Délégation de Service Public (DSP) par la société VALORYELE. D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, elle peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.

Suite de la page 12

régulier et permanent associé à un renouvellement pluriannuel nous permettent d'avoir un matériel roulant fiable et performant.

En 2018, 2 camions porteurs, 1 semi-remorque porte-engin, 3 semi-remorques FMA, 1 tracteur de parc et 12 caissons de 30 m³ ont été achetés. Certains équipements en fin de vie ont par ailleurs été vendus : 1 camion porteur, 1 camion tracteur, 22 caissons dont 1 de type maritime, 3 semi-remorques à tablier éjecteurs et 2 véhicules légers.

Le service transport est doté de 13 camions tracteurs routiers, 13 camions porteurs, 28 semi-remorques à fond mouvant, 28 remorques de type travaux publics, 5 compacteurs et 291 caissons de déchèteries.

Le service transfert est quant à lui doté de 5 tracteurs de parc, 5 pelles mécaniques, 3 chargeuses, 2 Merlo, 3 chariots élévateurs.

Le service du matériel composé de 4 mécaniciens et d'un responsable a accueilli en 2018 une apprentie pour une durée de deux ans. ■

Les opérations d'équipements en 2018

Opérations de renouvellement

Renouvellement de matériel	890 327,81 €
Mise aux normes	43 772,32 €
Travaux et aménagements renouvellement	53 297,97 €
Informatique téléphonie renouvellement	2 363,33 €
Sécurité renouvellement	2 350,24 €
Sous-total	992 111,67 €

Opérations de développement

Aménagement accès centre de transfert et déchèterie (Châteaudun)	72 054,28 €
Aménagement des déchèteries (investissements de développement)	67 409,24 €
Petits équipement de développement	1 561,28 €
Aménagement des quais	7 789,8 €
Contrôle d'accès	3 153,70 €
Communication développement	2 193,90 €
Informatique téléphonie développement	1 688,35 €
Transition énergétique	28 205,35 €

Sous-total 184 055,90 €

Total 1 176 167,57 €



Les coûts et le financement du service

Les dépenses de Sitreva sont générées par deux pôles principaux :

- le traitement des déchets, exact produit des tarifs que Sitreva a négociés avec ses prestataires privés pour le traitement des déchets, modulé par l'évolution des marchés des matériaux et les quantités effectivement traitées ;
- la gestion du syndicat, substantielle, Sitreva ayant fait le choix pour des raisons d'efficacité d'être propriétaire de ses principaux équipements et, à l'exception du centre de tri et de l'UVE, de les exploiter en régie.

Ces deux postes de dépenses sont financés par les contributions des membres de Sitreva, dont les taux sont définis chaque année en fonction des besoins du Syndicat et des choix de son Comité syndical, qui sont assises à la fois sur la population et sur la quantité de déchets issus du territoire de chaque membre.

Les autres postes budgétaires procèdent du fonctionnement habituel d'un établissement public : équipement, opérations ponctuelles, emprunt, remboursement de dette.

L'exercice 2017 s'était achevé sur le constat d'un impossible accord avec les établissements essoniens. D'une part, la répartition patrimoniale et financière consécutive à la reprise par la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers sur le territoire de l'Arpajonnais ne résulterait finalement que de l'arbitrage préfectoral. D'autre part, le protocole d'accord proposé par le SIREDOM, qui prévoyait que dès sa fusion avec le SICTOM du Hurepoix, le SIREDOM s'y substituerait au sein de Sitreva en réintégrant l'Arpajonnais dans son périmètre, ramenant ainsi à la seule année 2017 la période à indemniser en contrepartie de la sortie de l'Arpajonnais, était finalement dénoncé par le président du SIREDOM lui-même en janvier 2018.

Sitreva s'est donc vu en 2018 contraint de poursuivre seul ses efforts pour compenser le déséquilibre généré par la sortie de l'Arpajonnais, avec la perspective d'un retour à l'équilibre de son budget plus ou moins proche selon qu'il serait dû à la perception prochaine de l'indemnité de sortie ou à la fin de l'amortissement de l'UVE en 2020. Cet effort s'est trouvé accentué par la contestation par le SIREDOM, fusionné avec le SICTOM du Hurepoix, de ses obligations en tant que membre de SITREVA et son refus de contribuer aux charges du syndicat.

Dès lors, si le budget 2018 s'était naturellement inscrit dans la continuité des exercices précédents, en perpétuant les efforts de saine gestion du syndicat, l'objectif annuel de dégagement d'une épargne nette suffisante, garantissant le

68,51 €/hab
coût total net du service*

4,9 ans
capacité de désendettement

3 138 833,59 €
coût net des processus de traitement (hors part fixe de la DSP)

financement de ses investissements, avait dû le céder au double impératif de maintien de l'équilibre budgétaire et de préservation de la trésorerie, compromis par la non-compensation de la sortie de l'Arpajonnais et le non-paiement par le SIREDOM de ses contributions.

A l'issue de l'exercice cependant, alors que le budget primitif affichait une section de fonctionnement dont l'équilibre n'était obtenu que grâce à l'excédent reporté, celle-ci a dégagé finalement un solde positif de 147 246,82 €, soit 2 255 260,91 € de plus que les -2 108 014,09 € prévus au budget. Ce résultat a été essentiellement dû :

- d'une part, à la bonne tenue du pôle Gestion du syndicat, en particulier des charges opérationnelles et de structure : celles-ci ont été en retrait de 8,54 % par rapport aux prévisions et de 1,13 % par rapport à leur niveau de 2017. Ce résultat témoigne de l'attention particulière du syndicat à la maîtrise de ses dépenses dans un contexte globalement incertain, élément essentiel d'une projection sereine des exercices budgétaires suivants.
- d'autre part, à l'inscription en recettes de 1 637 733,00 € correspondant au produit attendu au titre de l'année de l'indemnisation de la sortie de l'Arpajonnais. Par prudence, compte-tenu notamment de l'incertitude du syndicat quant à la réponse que l'Etat ferait à sa demande d'arbitrage, aucune nouvelle recette indemnitaire n'avait été prévue au budget. En cours d'année cependant, de nouveaux échanges ont eu cours avec les représentants de l'Etat et conforté Sitreva dans la légitimité de sa prétention à percevoir une indemnité au moins égale à celle

suite page 22

Coûts nets de traitement des déchets



Gravats inertes [11 176 t]
Dépenses 36 810,50 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
3,29 €/t



Végétaux [22 728 t]
Dépenses 363 499,92 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
15,99 €/t



Bois [9 454 t]
Dépenses 240 637,47 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
25,45 €/t



Gravats en mélange [5 958 t]
Dépenses 216 780,09 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
36,39 €/t



Tout-venant [19 930 t]
Dépenses 1 172 692,50 €
Recettes 0 €
Intéressements DSP 5 706,07 €
58,55 €/t*



Ordures ménagères [51 905 t]
Dépenses 3 230 202,85 €
Recettes 0 €
Intéressements DSP 112 401,09 €
60,07 €/t*



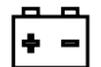
Huiles minérales [114 t]
Dépenses 17 944 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
157,35 €/t



Produits chimiques [433 t]
Dépenses 162 265,36 €
Recettes 0 €
Soutiens 25 051,09 €
316,71 €/t

* Montants calculés hors part fixe de la DSP

Déchets dont le traitement génère une recette nette



Batteries [67 t]
Dépenses 0 €
Recettes 19 583,12 €
Soutiens 0 €
292,17 €/t



Mobilier [1 061 t]
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 196 497,54 €
185,18 €/t



Métaux [2 776 t]
Dépenses 0 €
Recettes 406 309,64 €
Soutiens 0 €
146,34 €/t



Carton de déchèterie [1 189 t]
Dépenses 0 €
Recettes 52 102,54 €
Soutiens 110 923,99 €
137,09 €/t



Huiles alimentaires [11 t]
Dépenses 0 €
Recettes 1 141 €
Soutiens 0 €
100 €/t



Emballages et papiers [10 389 t]
Dépenses 1 841 566,70 €
Recettes 849 547,66 €
Soutiens 2 029 271,10 €
Intéressements DSP 4 786,16 €
100,30 €/t*



Appareils électriques [2 247 t]
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 164 189,16 €
73,06 €/t



Verre [6 783 t]
Dépenses 0 €
Recettes 162 600,50 €
Soutiens 0 €
23,97 €/t

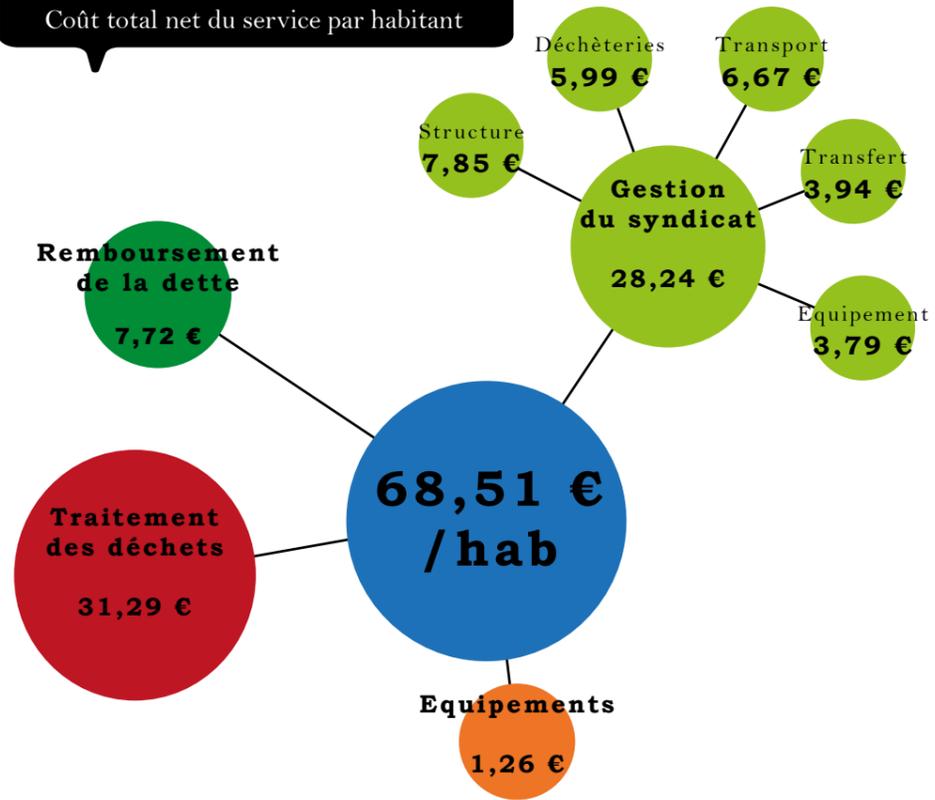
Autres produits [228 t]
0 €/t



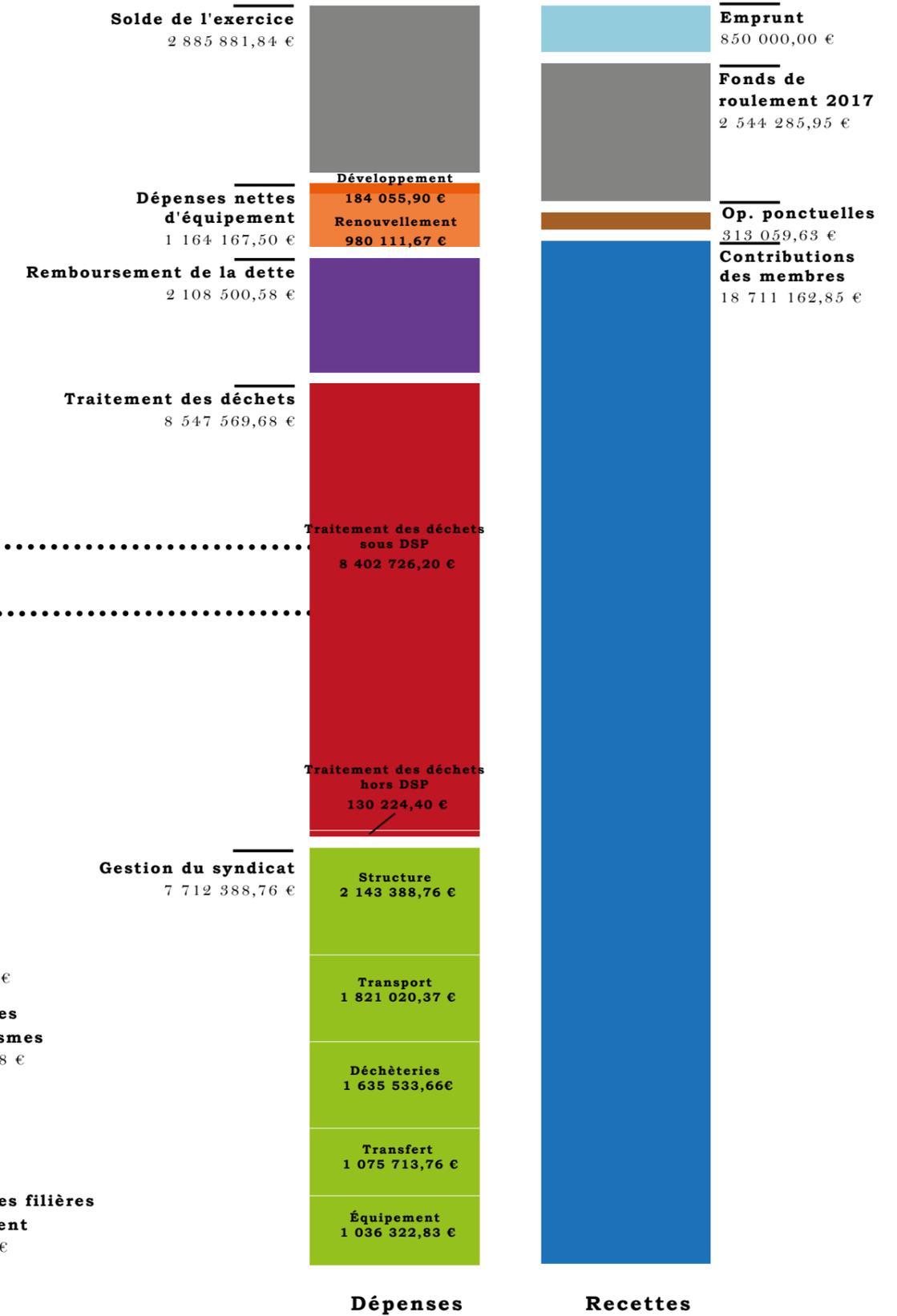
Les marchés passés et leurs montants

	Nature	Nombre de marchés	Montant
Appel d'Offre Ouvert	Service	6	2 751 732 €
	Fourniture	12	1 966 315 €
	Total	18	4 718 047 €
Marché à Procédure Adaptée	Service	4	450 000 €
	Fourniture	10	818 838 €
	Travaux	2	173 248,52 €
	Total	16	1 442 086,50 €
		34	6 160 133,50 €

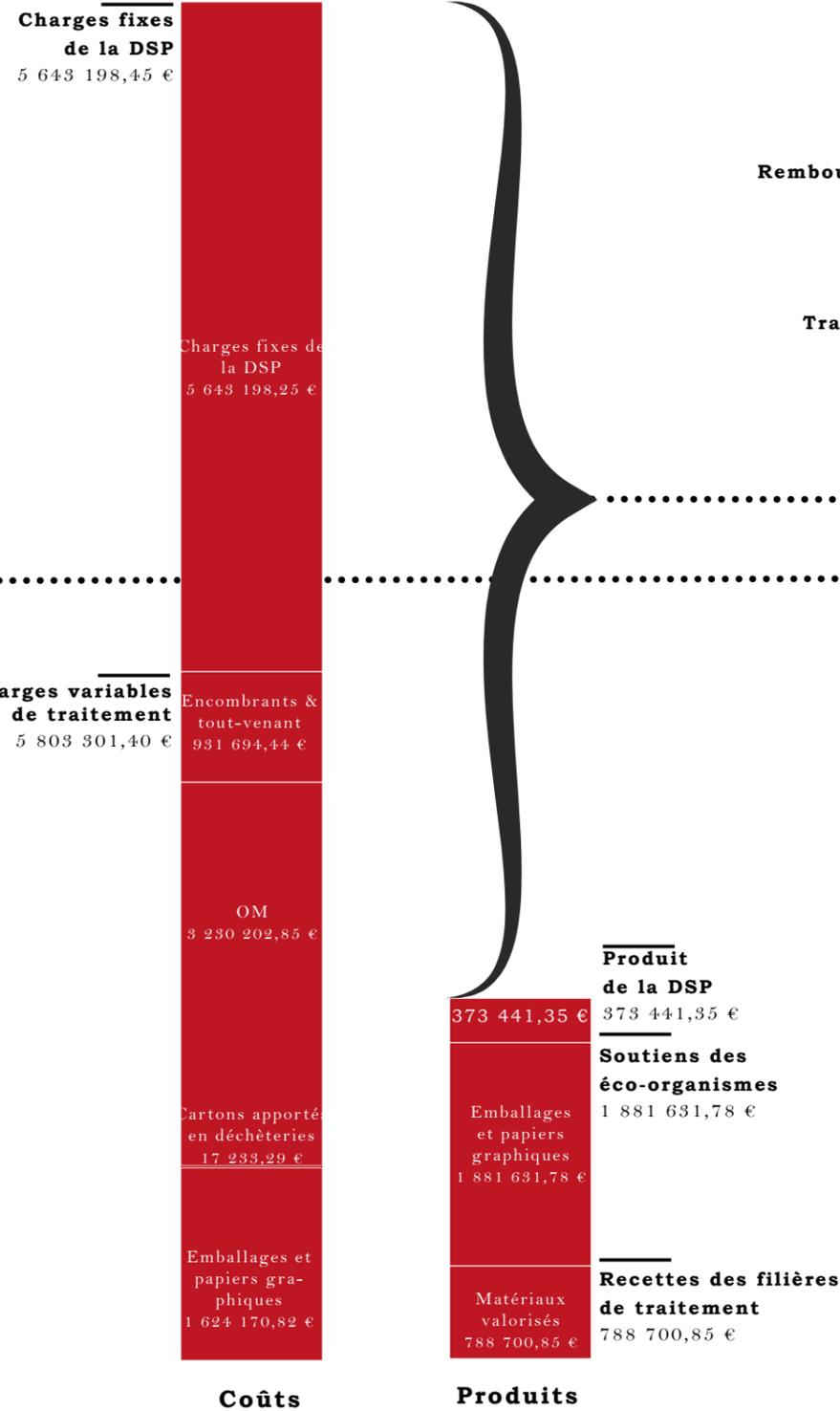
Coût total net du service par habitant



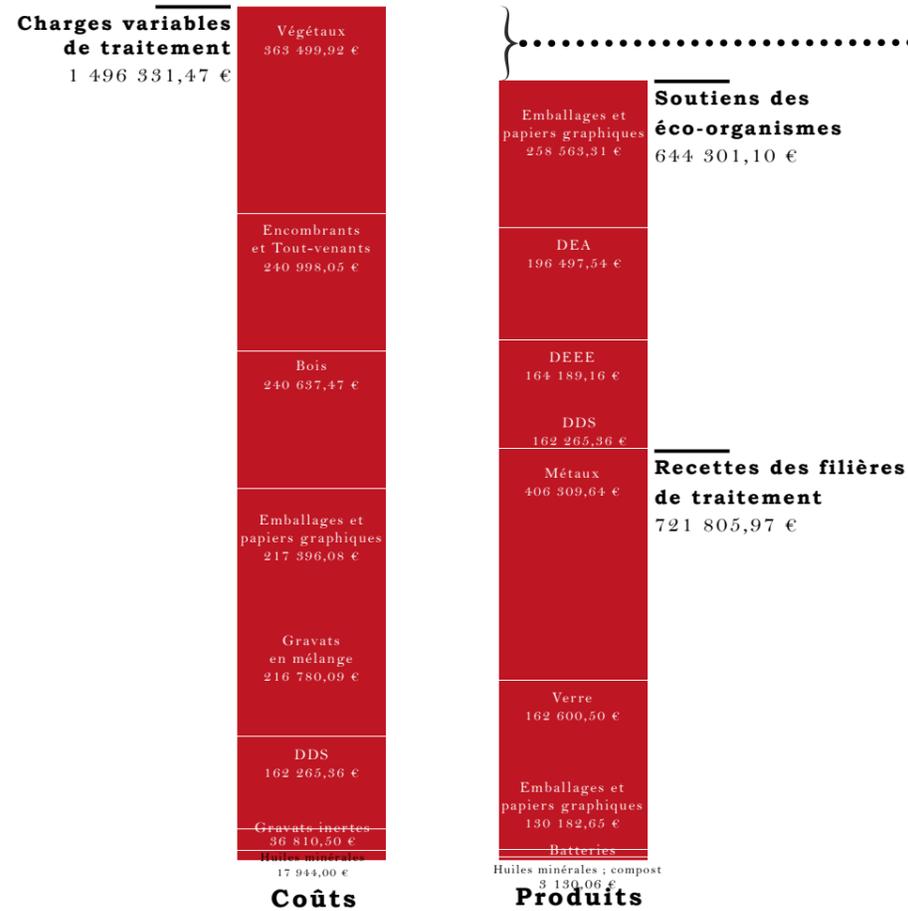
L'équilibre final de l'exercice budgétaire 2018 *



Coûts et produits du traitement sous DSP



Coûts et produits du traitement hors DSP



* Opérations réelles (hors écritures d'ordre)

Détail des pôles budgétaires

Fonctionnement

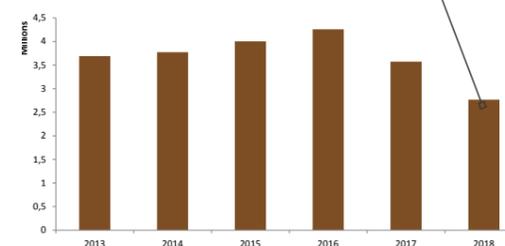
Le traitement des déchets	Charges du traitement	12 961 594,44 €
	Charges fixes de la DSP	5 485 334,48
	Charges variables de la DSP	5 818 771,62
	Autres charges variables de traitement	1 503 624,61
	Produits du traitement	4 414 024,76 €
	Produits fixes de la DSP	234 462,12
	Produits variables de la DSP	138 979,23
	Recettes des filières de traitement	1 514 650,53
	Soutiens des éco-organismes	2 525 932,88
	Poids net du pôle budgétaire	-8 547 569,68 €
La gestion du syndicat	Frais de gestion	8 631 246,42 €
	Frais de personnel	5 652 183,26
	Charges financières	410 668,84
	Charges opérationnelles et de structure	2 568 394,32
	Produits de gestion	918 857,66 €
	Remboursements sur charges de personnel	236 196,85
	Produits des apports extérieurs	643 619,81
	Revenu des immeubles hors DSP	24 362,6
Poids net du pôle budgétaire	-7 712 388,76 €	
Les contributions des membres	Reversements	3 764 756,4 €
	Produits de la participation	22 475 919,25 €
	Contributions régulières	22 170 193,72
	Contributions ponctuelles	9 910,00
	Participations entre adhérents	295 815,53
Poids net du pôle budgétaire	18 711 162,85 €	
Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	1 679 580,00 €
	Charges exceptionnelles	10 713,00
	Provisions et dépenses imprévues	1 668 867,00
	Produits Ponctuels	1 992 639,63 €
Poids net du pôle budgétaire	313 059,63 €	

Investissement

Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	2 108 500,58 €
	Remboursement dettes	2 108 500,58
	Dépenses imprévues I	0,00
	Ressources propres	0,00 €
	Ventes	0,00
Poids net du pôle budgétaire	-2 108 500,58 €	
Les équipements de renouvellement	Équipements de renouvellement	992 111,67 €
	Subvention des Équipements de renouvellement	12 000 €
	Poids net du pôle budgétaire	-980 111,67 €
Les équipements de développement	Équipements de développement	184 055,9 €
	Subvention des Équipements de développement	103 418,05 €
	Poids net du pôle budgétaire	-184 055,9 €
Emprunt	Emprunts	850 000,00 €
	Poids net du pôle budgétaire	850 000,00 €

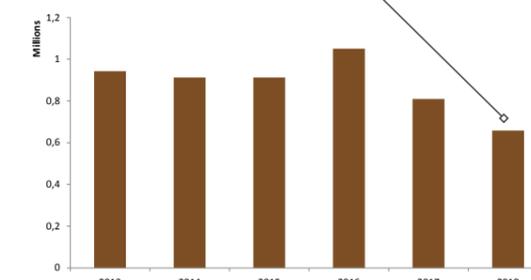
Épargne brute (CAF)

2 766 865 €



Épargne nette

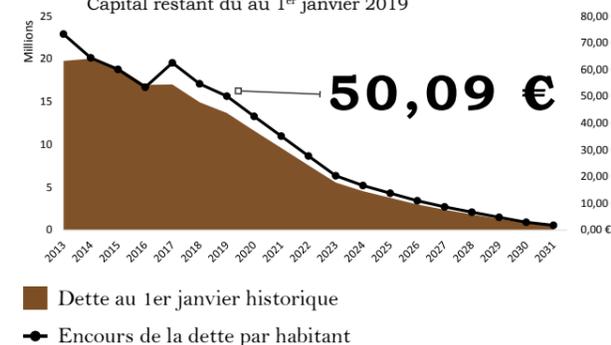
658 364 €



Extinction de la dette

13 680 097 €

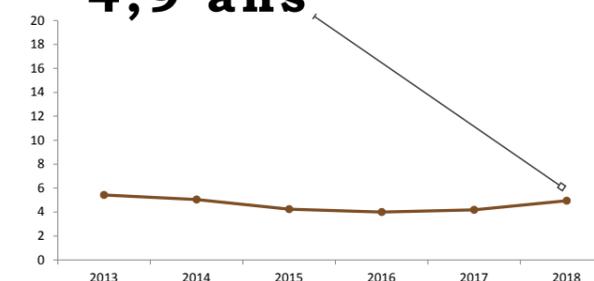
Capital restant dû au 1^{er} janvier 2019



■ Dette au 1er janvier historique
● Encours de la dette par habitant

Capacité de désendettement

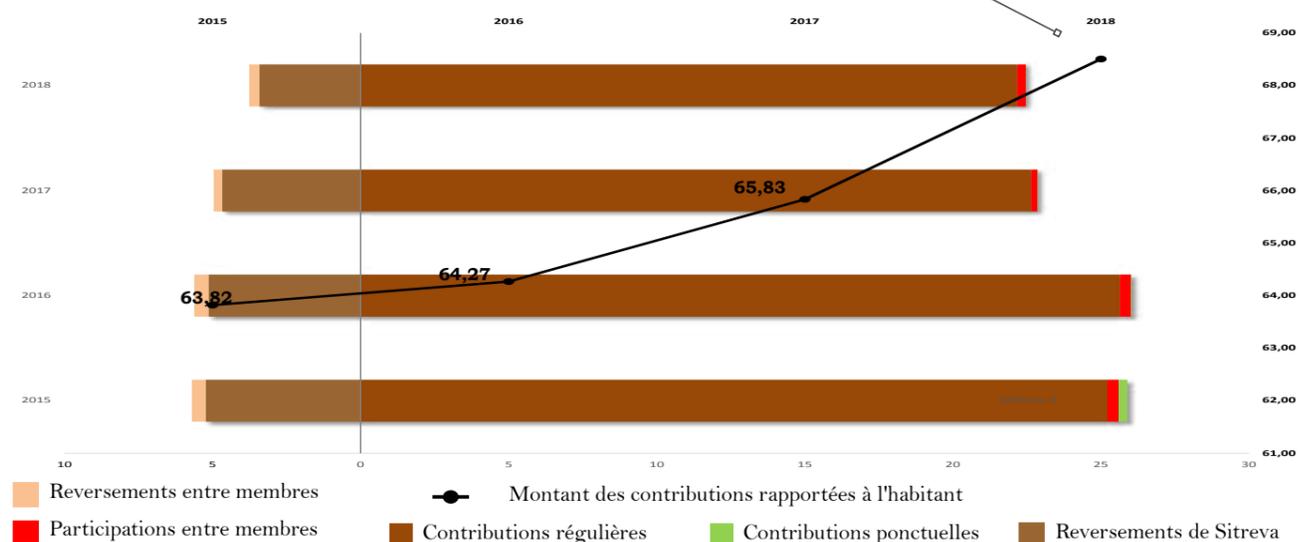
4,9 ans



Contributions des membres et adhérents

68,51 €

contribution moyenne par habitant



■ Reversements entre membres
■ Participations entre membres
● Montant des contributions rapportées à l'habitant
■ Contributions régulières
■ Contributions ponctuelles
■ Reversements de Sitreva

issue des calculs validés par le Conseil d'Etat dans l'affaire Magny-les-Hameaux. Le pôle Opérations ponctuelles, qui représentait au BP une charge de 1 693 020,00 € a constitué ainsi au compte administratif une recette de 313 059,63 €.

En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF, ou épargne brute) du syndicat à l'issue de l'exercice, c'est-à-dire l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie), était de 2 766 864,97 €, en hausse de 2 432 854,71 € par rapport au budget primitif. Elle était toutefois à son plus bas niveau depuis 2009, alors qu'elle avait été en progression constante jusqu'en 2016 : elle était en diminution pour le second exercice consécutif, inférieure de 807 208,32 € à son niveau de 2017 et de 1 492 857,87 € à 2016.

Cette évolution témoigne du resserrement des capacités du syndicat amorcé en 2017, dont la première cause est la sortie de l'Arpajonnais : du fait de celle-ci, le syndicat a subi un décrochage de ses ressources supérieur à celui de ses dépenses. Cette évolution est partiellement corrigée par l'inscription en recettes, depuis deux exercices budgétaires, de parts de l'indemnité de sortie attendue : 1 930 888,00 € en 2017 et 1 637 733,00 € en 2018. Mais, et c'est là la seconde cause du repli de la CAF de Sitreva, l'absence de réponse des établissements concernés (CA Cœur d'Essonne et SIREDOM) sur la proposition de calcul de l'indemnité faite par Sitreva, puis l'incapacité de l'Etat à rendre dans les délais son arbitrage sur ce calcul, obligent Sitreva à constituer depuis 2017, face à cette inscription annuelle de la part attendue estimée de l'indemnité, une provision pour risque à cause de l'incertitude qui reste attachée à la fixation de son montant définitif. Les provisions que Sitreva doit se constituer pour faire face aux risques ont par définition un impact direct sur la CAF du syndicat. Sans elles, la CAF de Sitreva à l'issue

de 2017 aurait été non pas 3 574 073,29 € mais de 4 689 517,29 €, et en 2018 non pas de 2 766 864,97 € mais de 4 435 731,97 €.

Au demeurant, le syndicat a bénéficié de la constance de sa politique de maîtrise de son endettement. Malgré la consolidation d'un nouvel emprunt de 850 000,00 € durant l'exercice, la dette du syndicat a poursuivi sa baisse, en s'établissant à 13 680 097,24 €. La capacité de désendettement du syndicat (c'est-à-dire le temps que, toutes choses égales par ailleurs, le syndicat mettrait pour rembourser le capital de sa dette s'il y consacrait la totalité de sa CAF) conservait ainsi un niveau particulièrement favorable, soit 4,9 ans (soit 4 ans et 11 mois), bien que supérieur à celui de l'exercice précédent (4,2 ans) compte-tenu du recul de la CAF.

Compte-tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement (+ 2 290 069,22 €) et du solde d'exécution de la section d'investissement (+ 595 812,62 €), l'établissement disposait à l'issue de l'exercice 2018 d'un fonds de roulement de 2 885 881,84 €. Celui-ci constituerait, lors de l'exercice 2019, avec l'épargne nette que devrait dégager la section de fonctionnement après paiement de l'annuité de dette, la source de financement des opérations d'équipement (hors ressources nouvelles telles qu'un nouvel emprunt). Or il est essentiel de remarquer que ce fonds de roulement était assis sur :

- Les parts 2017 et 2018, d'un montant net de 1 784 309,00 € (965 443,00 € au titre de l'année 2017 et 818 866,00 € au titre de l'année 2018), du produit estimé et toujours attendu de la compensation du coût de sortie de l'Arpajonnais, une recette encore non perçue à ce jour pour les raisons que l'on sait.
- La contribution du SIREDOM aux charges de Sitreva pour l'année 2018, d'un montant net de 3 102 207,09 € (déduction faite de la provision de 850 000,00 € constituée

face au risque lié à l'ouverture d'un contentieux judiciaire).

Ainsi, en fait d'excédent de trésorerie, le syndicat a dû, pour honorer ses dépenses, contracter deux lignes de trésorerie, autorisées par le Comité syndical par ses délibérations n°2018-37 et n°2018-38 du 21 juin 2018, respectivement auprès de la Banque postale pour un montant de 3 000 000,00 € et du Crédit agricole Île-de-France pour un montant d'1 000 000,00 €. Au 31 décembre 2018, 1 500 000,00 € étaient ainsi déjà tirés. ■

Les Eco-Organismes partenaires financiers de Sitreva

Corépile Assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents.

DASTRI Prend en charge l'obligation des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Traite les déchets d'activité de soins collectés dans nos déchèteries.

Citéo Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo participe au financement des dépenses et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée, tant pour les emballages que pour les papiers graphiques.

EcoDDS Organise le fonctionnement et assure la pérennisation de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

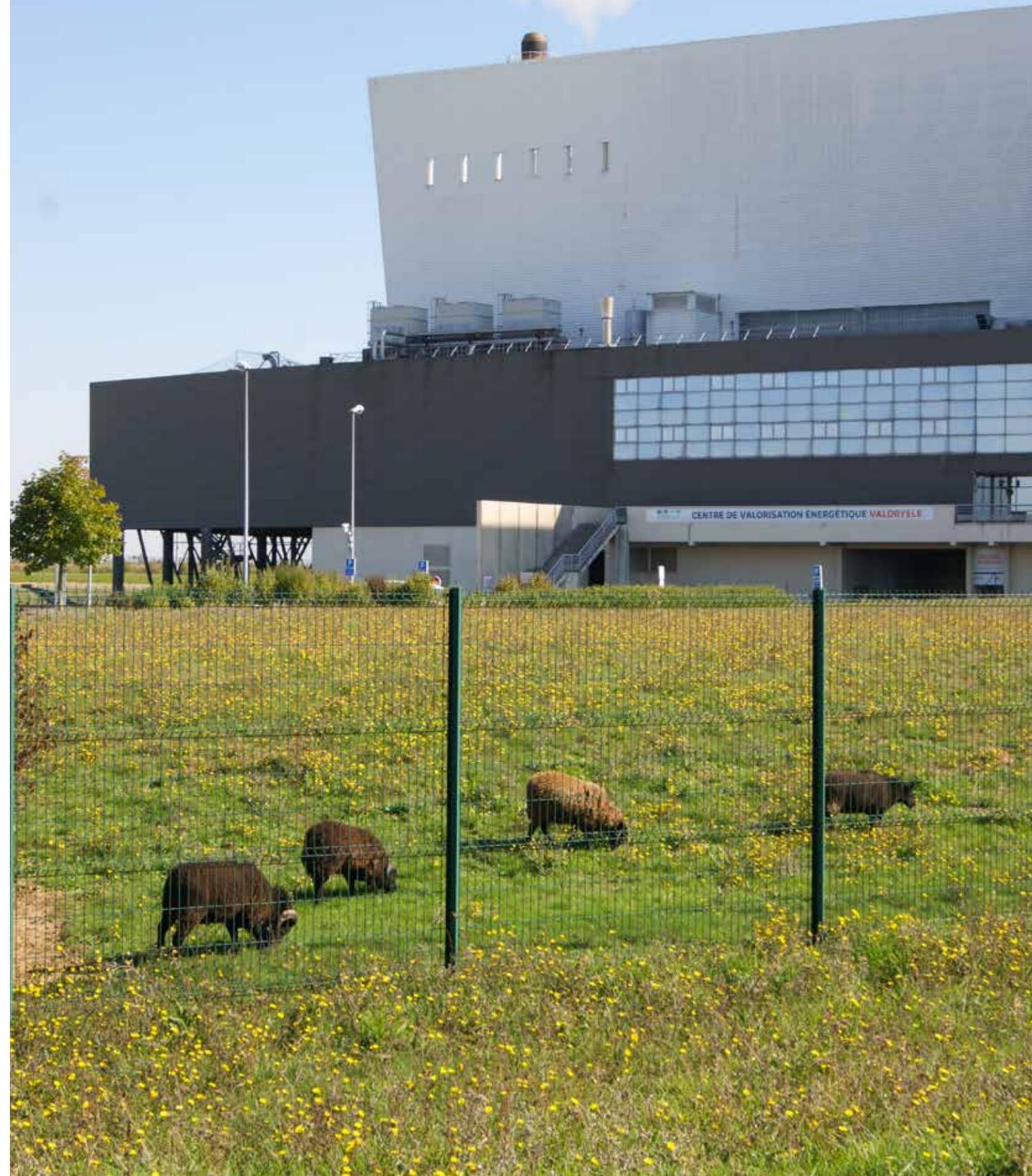
Eco-Systèmes Assure la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en fin de vie.

Eco-mobilier Assure la collecte et la valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou la valorisation énergétique.

Récylum Prend en charge la collecte et le recyclage des ampoules et néons usagés.

	2015	2016	2017	2018
CAF brute	4 001 881 €	4 259 723 €	3 574 073 €	2 766 865 €
CAF nette	912 543 €	1 050 265 €	809 457 €	658 354 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	91 €	92 €	107 €	99 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	104 €	105 €	120 €	109 €
Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	13 €	22 €	17 €	12 €
Encours de la dette au 31 décembre	16 972 672 €	17 013 214 €	14 938 598 €	13 680 097 €
Encours de la dette (par habitant)	54 €	54 €	55 €	50 €
Capacité de désendettement (en années)	4,24	4,0	4,2	4,9

L'unité de valorisation énergétique à Ouarville (Eure-et-Loir)



La sécurité et la maintenance des sites

Certains sites, notamment les déchèteries et les centres de transfert, peuvent être la cible de vols ou d'actes de vandalisme. Sitreva se doit de proposer à ses usagers des équipements optimisés, sécurisés et exempts de dégradations. A cette fin, le service Sécurité des personnes et des biens et le service de la Maintenance sont chargés de garantir la qualité du service en veillant à la sécurité des agents et des usagers, et à la préservation de l'intégrité des sites.

Un suivi systématique des atteintes à nos agents et au bien public

Le service Sécurité des personnes et des biens a en charge la gestion des droits d'accès sur les sites (attribution de badges et de codes d'accès), le suivi des contrats pour les fermetures électromagnétiques des conteneurs de stockage, la vidéo protection, les systèmes anti-intrusion et le contrôle des accès ou des vidéos en cas d'intrusions.

Un agent à temps plein est chargé de ces missions et a déposé en 2018 49 plaintes pour un montant de préjudice estimé à 82 110 €. Les dépôts de plaintes sont en hausse de 36 % par rapport à 2017. Chaque effraction constatée fait l'objet d'un dépôt de plainte entraînant le cas échéant des poursuites judiciaires. 100 % de ces infractions ont pour cible les déchèteries, 92% se déroulant en dehors des heures d'ouverture.

Sur ces 49 plaintes, 18 personnes ont été interpellées en flagrant délit de vol, soit hors horaires d'ouverture grâce à la vidéo et détection d'intrusion, soit pendant les horaires d'ouverture grâce à la vigilance des agents.

Le service assure également une maintenance

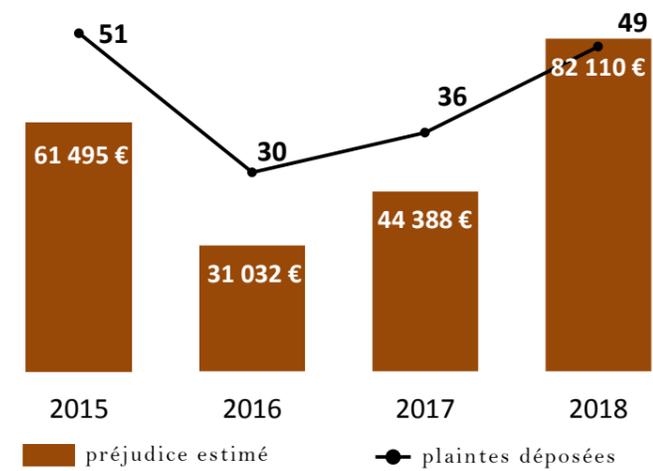
de premier niveau pour les petites réparations (réparation de grillage en cas d'intrusions, remplacement des cadenas,...)

L'intégrité de tous les sites assurée par une maintenance permanente

Composé de 5 agents et d'un responsable, le service de la Maintenance est chargé de mettre en œuvre et d'effectuer tous les petits et gros travaux pour maintenir dans un état de fonctionnement optimal les sites et les bâtiments dédiés au service public.

La majorité des interventions du service ont été consacrées aux déchèteries, aussi bien pour l'entretien périodique des sites et leur aménagement (espaces verts, plomberie, métallerie,...) que pour y effectuer les réparations faisant suite aux dégradations occasionnées par les actes de vandalisme (réparation de clôtures ou de portails notamment) : elles ont représenté à ce titre en 2018 3 677 h de travail soit 59% du temps de maintenance. ■

L'évolution des vols et des effractions



6
agents de maintenance

6 209 h
de maintenance en régie des équipements

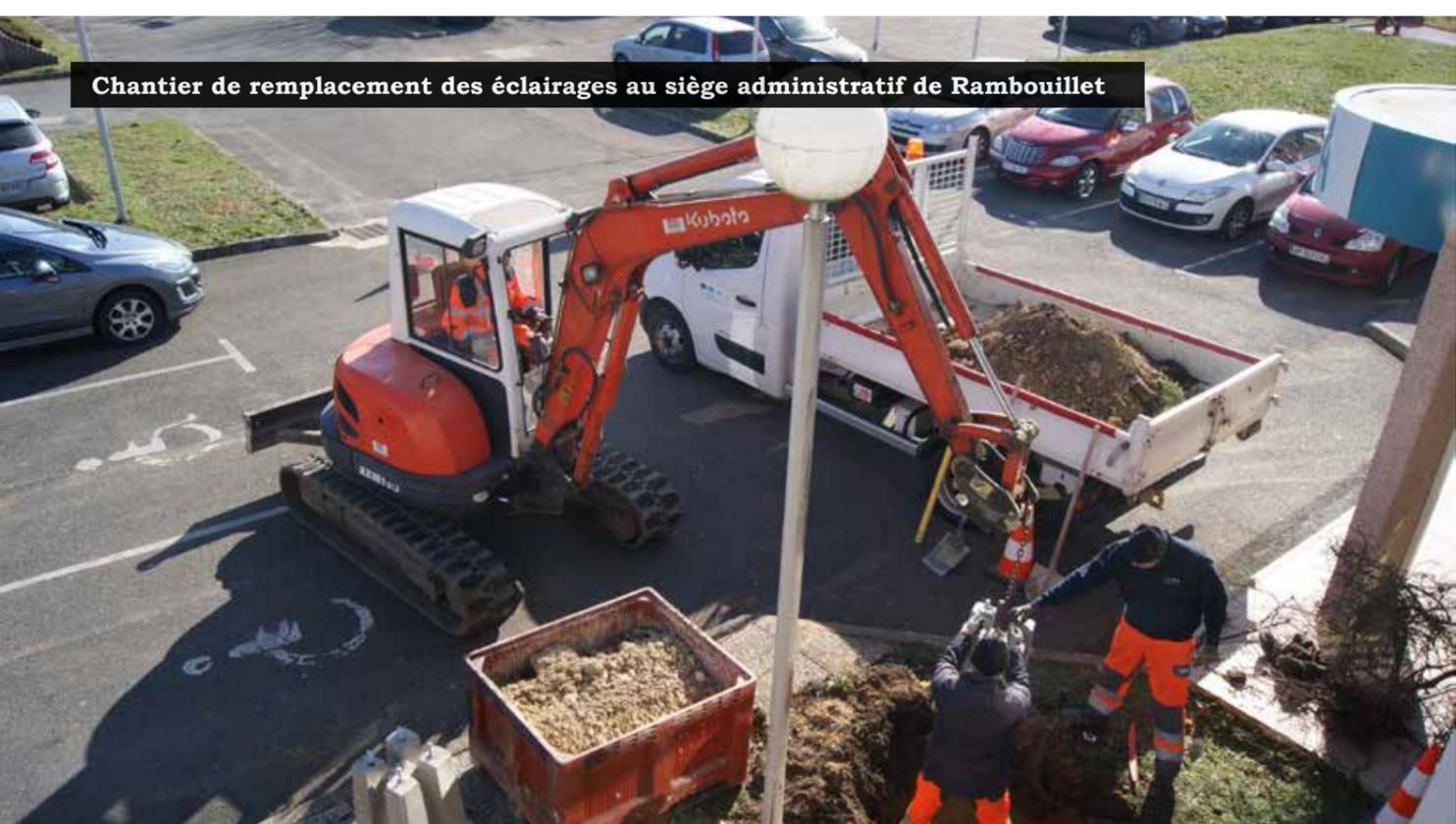
1
réfèrent sécurité

49
plaintes déposées

1 676 €
montant moyen du préjudice par plainte

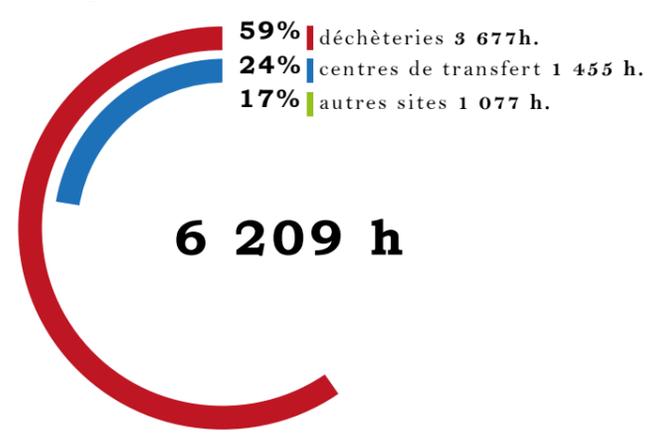
82 110 €
coûts dus aux vols et dégradations

18
flagrants délits



Chantier de remplacement des éclairages au siège administratif de Rambouillet

Le temps consacré à la maintenance en régie des équipements



Les principaux travaux suivis par le service de la maintenance en 2018

- Mise aux normes des détecteurs de fumée sur tous les sites
- Mise aux normes du centre de transfert de Rambouillet (dalle ; filets anti envol)
- Modification des accès à la déchèterie de Châteaudun
- Réhabilitation de la déchèterie de Dourdan
- Implantation de citernes de rétention des eaux d'incendies aux déchèteries de Angerville et St Arnoult;
- Réhabilitation des locaux administratifs du centre de transfert de Rambouillet
- Remplacement des chauffages électriques sur 14 déchèteries
- Remplacement des éclairages extérieurs du siège administratif.

La communication auprès des usagers

L'usager du service public est le premier maillon de la chaîne du tri et la communication de Sitreva a pour unique objet son information. Pour remplir sa mission, la communication se doit d'être au plus proche des usagers afin de les informer des choix politiques et économiques de gestion du service public et de les aider à améliorer le geste de tri.

Nos meilleurs outils de communication sont nos équipements

Chaque année Sitreva accueille le public pour lui faire visiter ses équipements. En effet, rien n'est plus efficace que de montrer concrètement aux usagers ce qui se passe après leur geste de tri. En immersion dans le centre de tri des emballages ménagers à Rambouillet ou dans l'unité de valorisation énergétique de Quarville, les ambassadeurs du tri de Sitreva et de ses membres font visiter les installations à des groupes scolaires ou adultes. En 2018, le centre de tri a accueilli 1 720

visiteurs enfants et adultes notamment lors des portes ouvertes organisées au mois de novembre qui a permis d'accueillir 130 visiteurs. L'unité de valorisation énergétique a reçu quant à elle la visite de 424 personnes.

Les enfants, premiers ambassadeurs du tri

Depuis 2007, l'éducation au développement durable et particulièrement au tri des déchets, fait désormais partie du programme scolaire de nos enfants. De la maternelle au Lycée ils sont tous concernés. Afin de les sensibiliser en tant que citoyens responsables et de les accompa-

gner au geste de tri, les ambassadeurs de tri accompagnent le corps enseignant dans cette démarche en proposant des animations dans les écoles.

Ainsi, en 2018, 49 classes allant de la petite section au CM2 et représentant 1 089 élèves, ont bénéficié d'une animation pédagogique sur le tri des déchets ménagers réalisée par le service communication de Sitreva.

Le but ultime d'une animation : que les élèves deviennent à leur tour de véritables ambassadeurs auprès de leurs parents. ■

Le programme d'animation pédagogique de Sitreva

Sitreva a mis en place un programme d'animation pédagogique qui est proposé à toutes les écoles primaires de son territoire. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- le métier d'ambassadeur du tri
- le parcours d'un emballage
- le bon geste de tri

L'animation réalisée par un ambassadeur de tri, dure de 1h30 à 2h30 selon le niveau de la classe et se déroule de la manière suivante sous la forme d'un échange entre l'animateur et les élèves :

- présentation du rôle de l'ambassadeur du tri et de ses actions au quotidien,
- présentation d'échantillons d'emballages pour apprendre le bon geste du tri,
- projection de films sur le centre de tri, sur le recyclage,
- jeux pédagogiques (rouletaboule, puissance tri)
- possibilité de visiter les équipements : centre de tri, Unité de Valorisation Énergétique, déchèteries. ■

L'ambassadeur de tri, bien plus qu'un animateur, un formateur

Bien plus qu'une simple visite dans les écoles, les animations scolaires sont le socle d'une véritable mission pédagogique sur l'environnement auprès des jeunes. Objectif : préserver les ressources et protéger l'environnement.

Trier c'est bien mais bien trier c'est mieux. L'ambassadeur du tri est multitâches. Il transmet les bonnes consignes de tri, explique pourquoi le tri est nécessaire, ce que deviennent les emballages triés, comment ils sont recyclés et quels sont les bénéfices pour l'environnement. Il a pour rôle de sensibiliser le public et plus particulièrement les jeunes sur le tri des déchets et ses enjeux sur l'environnement. Sa mission ne se limite pas seulement à diffuser des informations, il exerce une véritable action pédagogique auprès des enfants.

L'organisation de ces animations auprès des élèves ne s'improvise pas. Le mécanisme de compréhension d'un enfant en maternelle n'est pas le même que chez un enfant en cours élémentaire ou au collège. Aussi, l'ambassadeur doit adapter son discours, ses animations et ses supports à chaque niveau. ■

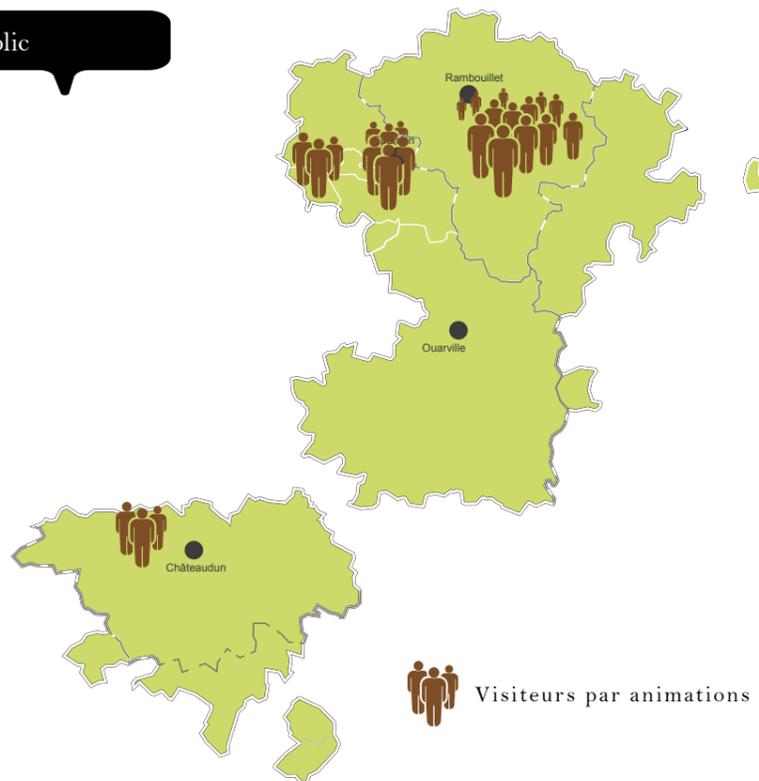
2 144
visiteurs au centre de tri et à l'UVE
dont
1 637
élèves

23
animations en milieu scolaire

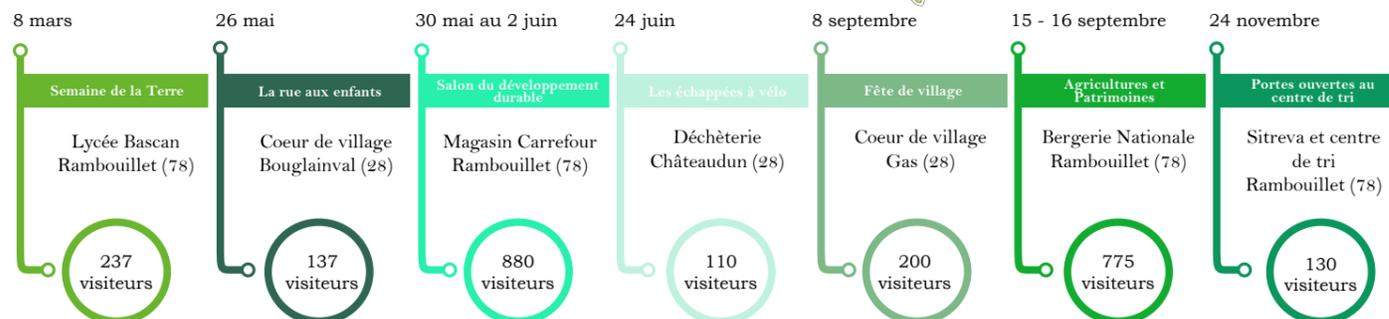
1 089
élèves ont bénéficié du programme d'animation pédagogique

6 205
visiteurs uniques par mois sur le site internet (+4 %)

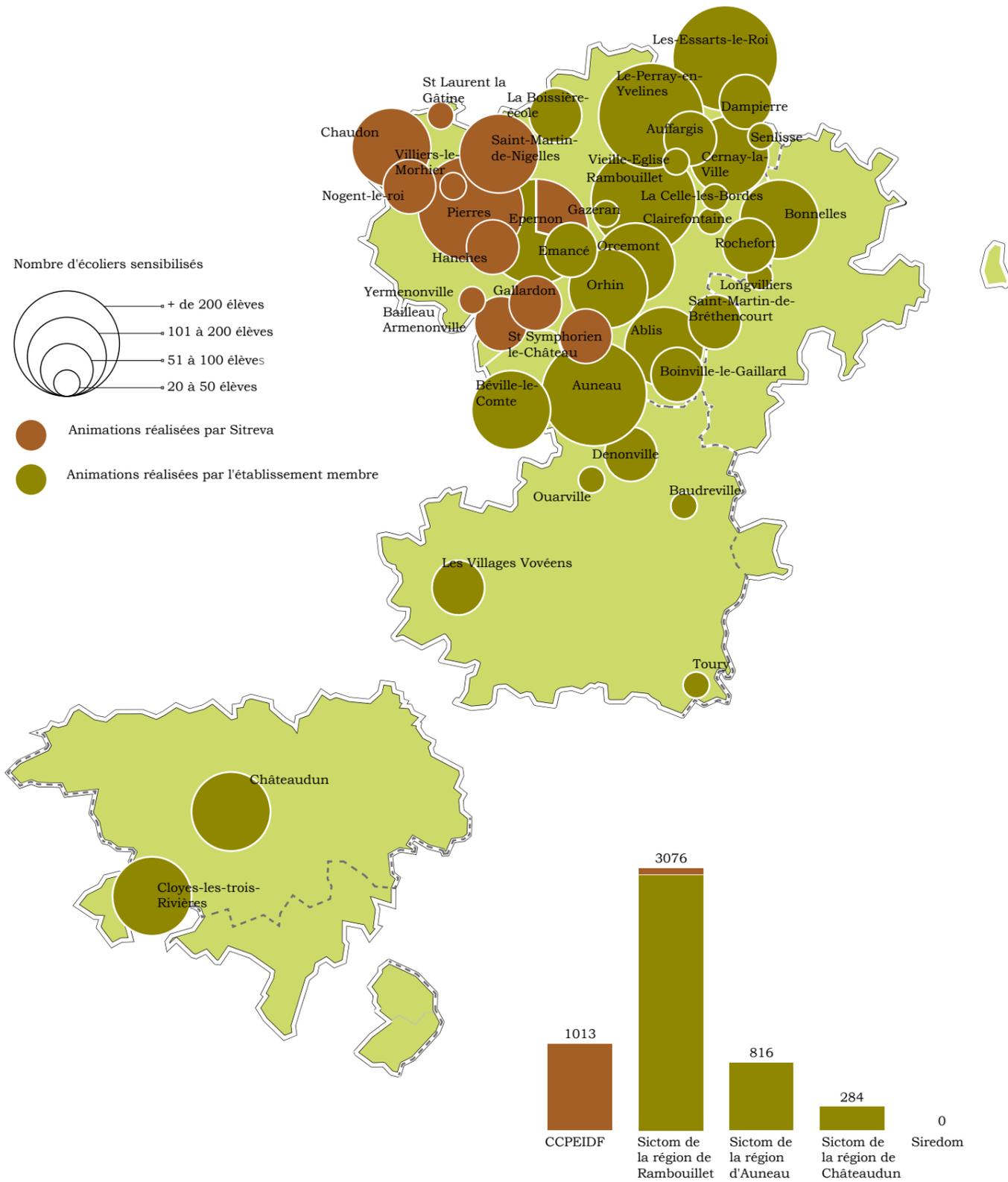
A la rencontre du public



Visiteurs par animations



La sensibilisation des écoliers au tri en 2018



Fête du village, Gas - 8 septembre

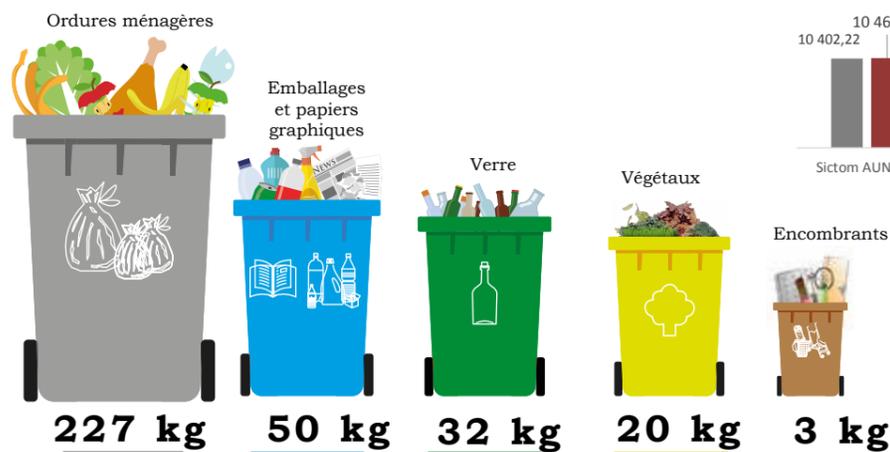
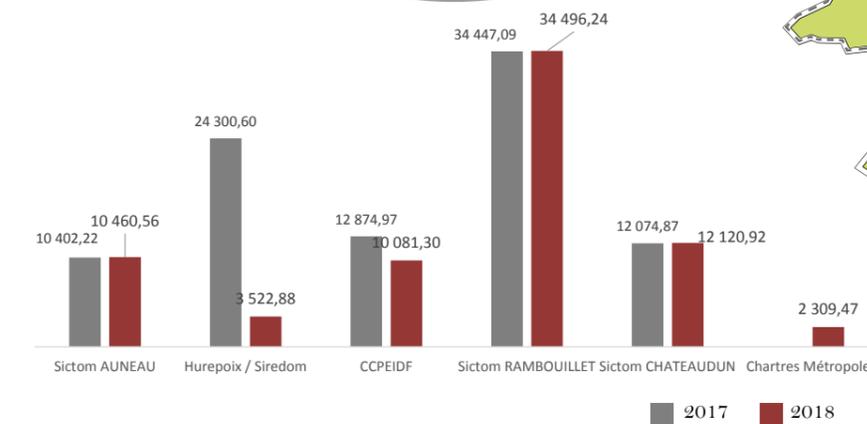
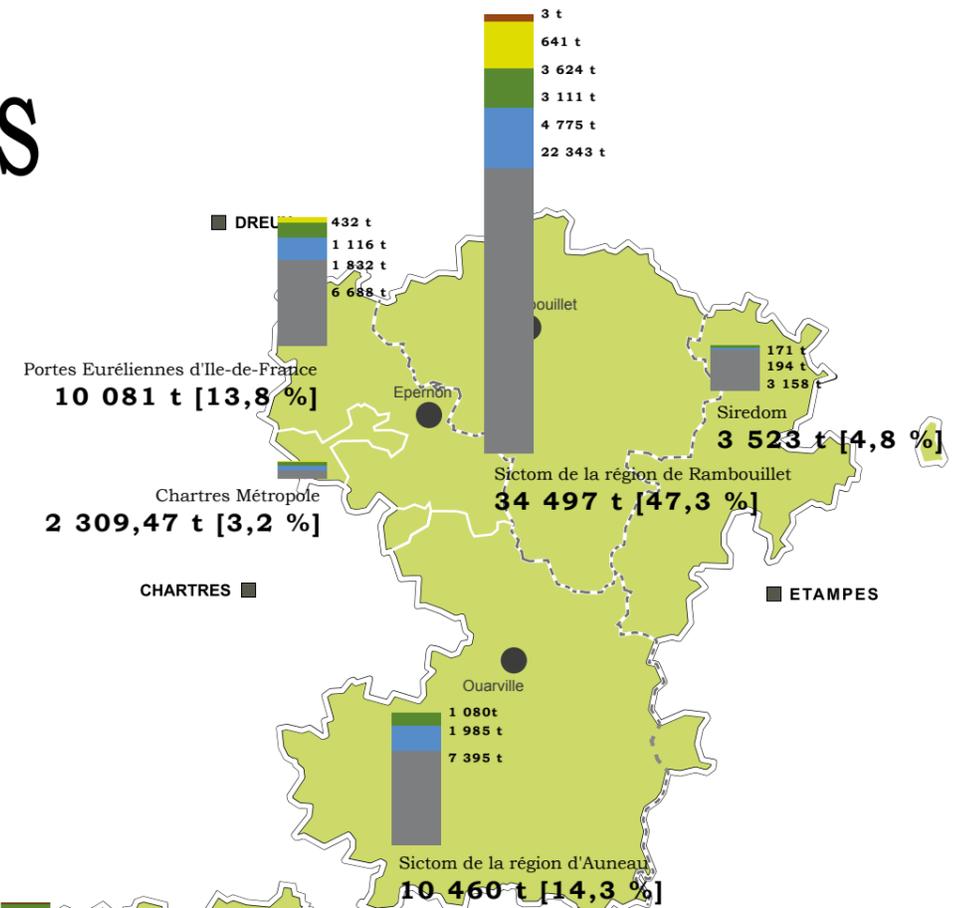
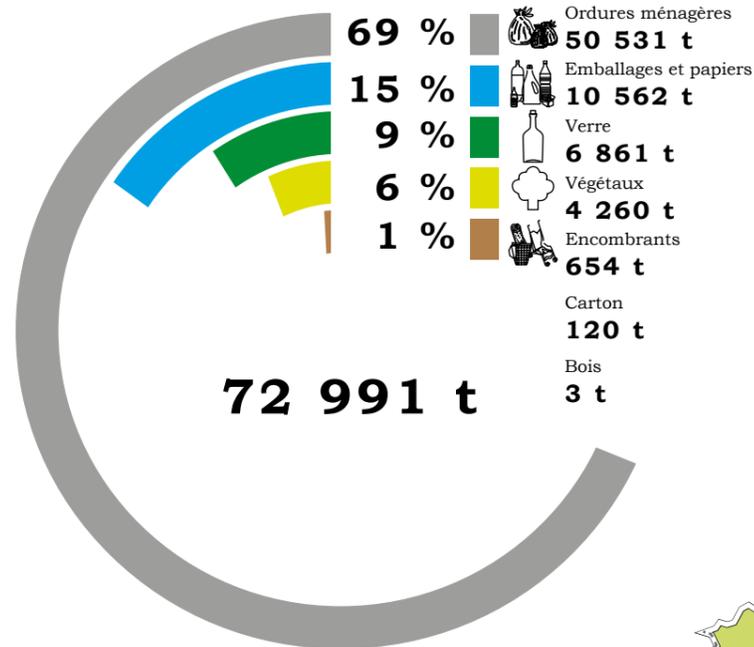
La collecte réalisée par nos membres et adhérents

Nos membres et adhérents conventionnels procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des centres de transfert de Sitreva, soit directement en centre de tri ou à l'un de nos sites de traitement.

En 2018, les membres et adhérents de Sitreva ont collecté 72 858 tonnes de déchets. En 2017 ce tonnage avait baissé en raison de la sortie du périmètre du Sictom du Hurepoix de la communauté de communes de l'Arpajonnais.

En 2018, il baisse à nouveau fortement, de 22,57 %, en raison du détournement par le Siredom des déchets d'ordures ménagères et d'emballages du secteur de l'ancien Sictom du Hurepoix : 14 096 t en provenaient en 2017 contre 3 523 tonnes en 2018.

Hors le Siredom, les apports des membres sont globalement stables à l'exception de ceux de la CCPEIDF qui, indépendamment de la réduction du périmètre de celle-ci au profit de Chartres Métropole, baissent de 3,8 %.



Structure	Ordures ménagères (kg)	Emballages et papiers (kg)	Verre (kg)	Végétaux (kg)	Encombrants (kg)
CCPEIDF	197,95	54,23	33,03	12,80	0,35
SICTOM de la région d'Auneau	192,20	51,60	28,08	--	--
SICTOM de la région de Châteaudun	236,57	35,42	29,15	2,90	--
SICTOM de la région de Rambouillet	249,19	53,25	34,70	40,42	7,14
CA Chartres Métropole	227,57	53,69	32,94	12,76	0,22



La collecte en déchèterie

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers. Elles sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. Sitreva se charge ensuite de les valoriser en les acheminant vers les sites appropriés.

Sitreva gère l'exploitation de 20 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du SICTOM de la région de Rambouillet, 3 sur le secteur du SIREDOM, 4 sur le territoire de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 5 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau et 4 sur le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun.

Sitreva travaille continuellement à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers et en modernisant les modes de dépôt des déchets.

Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels et les artisans, sont ensuite soit emportés par les équipes du service transport de Sitreva vers les centres de transfert ou vers les sites de traitement soit directement récupérés par les prestataires de traitement.

20 types de déchets sont autorisés dans toutes nos déchèteries.

L'évolution des apports et des fréquentations

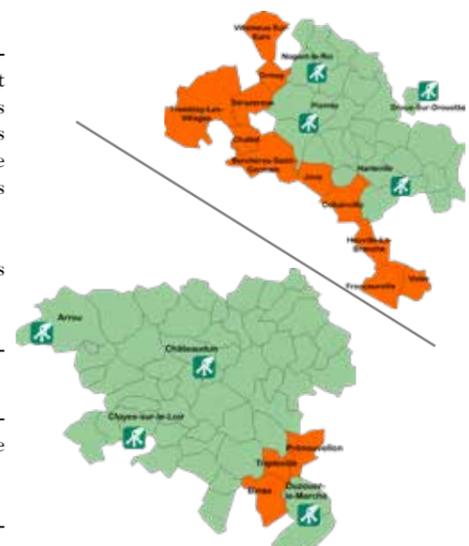
Pour l'année 2018, la fréquentation des déchèteries a été de 594 476 visites, présentant une baisse de 4,54 % par rapport à 2017.

Toutefois, le tonnage global des déchets apportés s'est élevé à 69 427 tonnes, présentant une hausse de 2,13 % par rapport à l'année précé-

dente. A l'exception des batteries dont le tonnage a baissé de 22 %, les apports de tous les autres produits sont en hausse. On peut noter une hausse conséquente de 6,2 % des DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement) dont la filière s'étend chaque année un peu plus.

Un service au public étendu

Le service rendu par Sitreva ne se limite pas au périmètre de son territoire : 12 communes périphériques bénéficient pour leurs habitants,

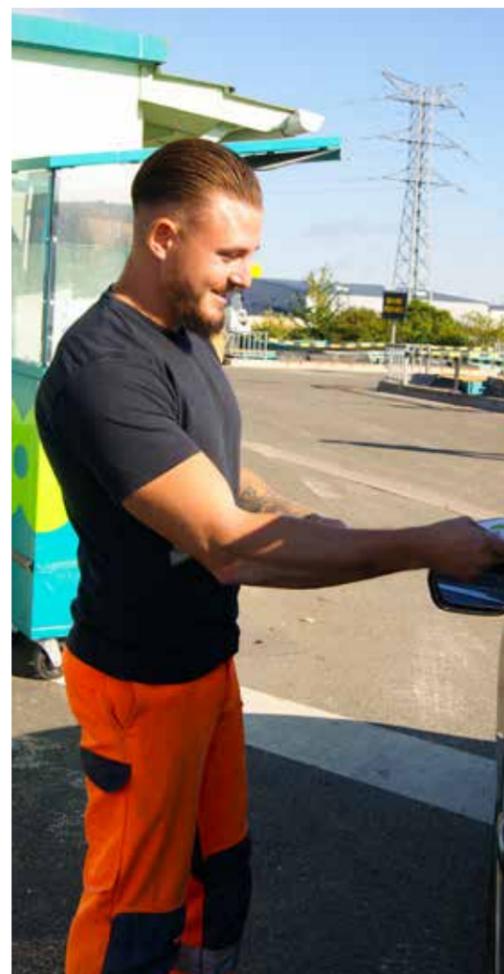


En orange, les communes bénéficiant d'une convention d'utilisation des déchèteries de Sitreva.

grâce à des conventions particulières, de l'accès aux déchèteries de Sitreva. Inversement, certaines communes situées en bordure du territoire de Sitreva bénéficient par convention des équipements de syndicats de traitement limitrophes.

La modernisation constante des sites

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et d'optimisation des sites, la déchèterie de Droue-sur-Drouette a été modernisée et sécurisée avec l'aménagement d'une voie de sortie distincte de l'entrée, fluidifiant ainsi la circulation des usagers, et d'un nouveau local pour déposer les produits chimiques. ■



20
déchèteries

594 476
visites

20
types de déchets admis

117 kg
d'apports moyens par visite

12
communes hors du
périmètre de Sitreva
utilisent nos déchèteries par
convention

Les déchèteries de Sitreva

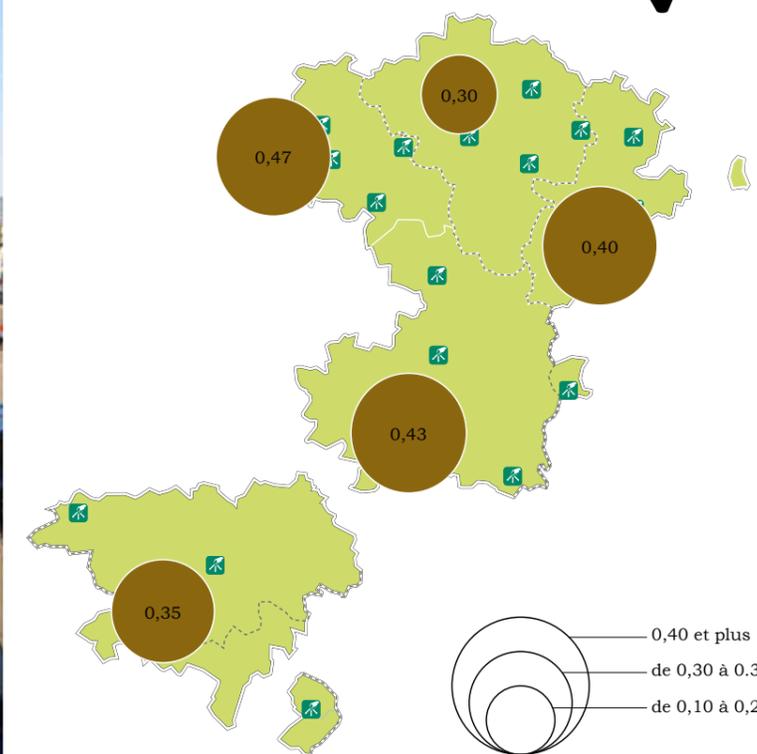


20
déchèteries

69 427 t
de déchets collectés

594 476
visites

Nombre de pass'déchèterie par habitant



Répartition des apports et des visites en déchèterie

CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France



SICTOM de la région de Rambouillet



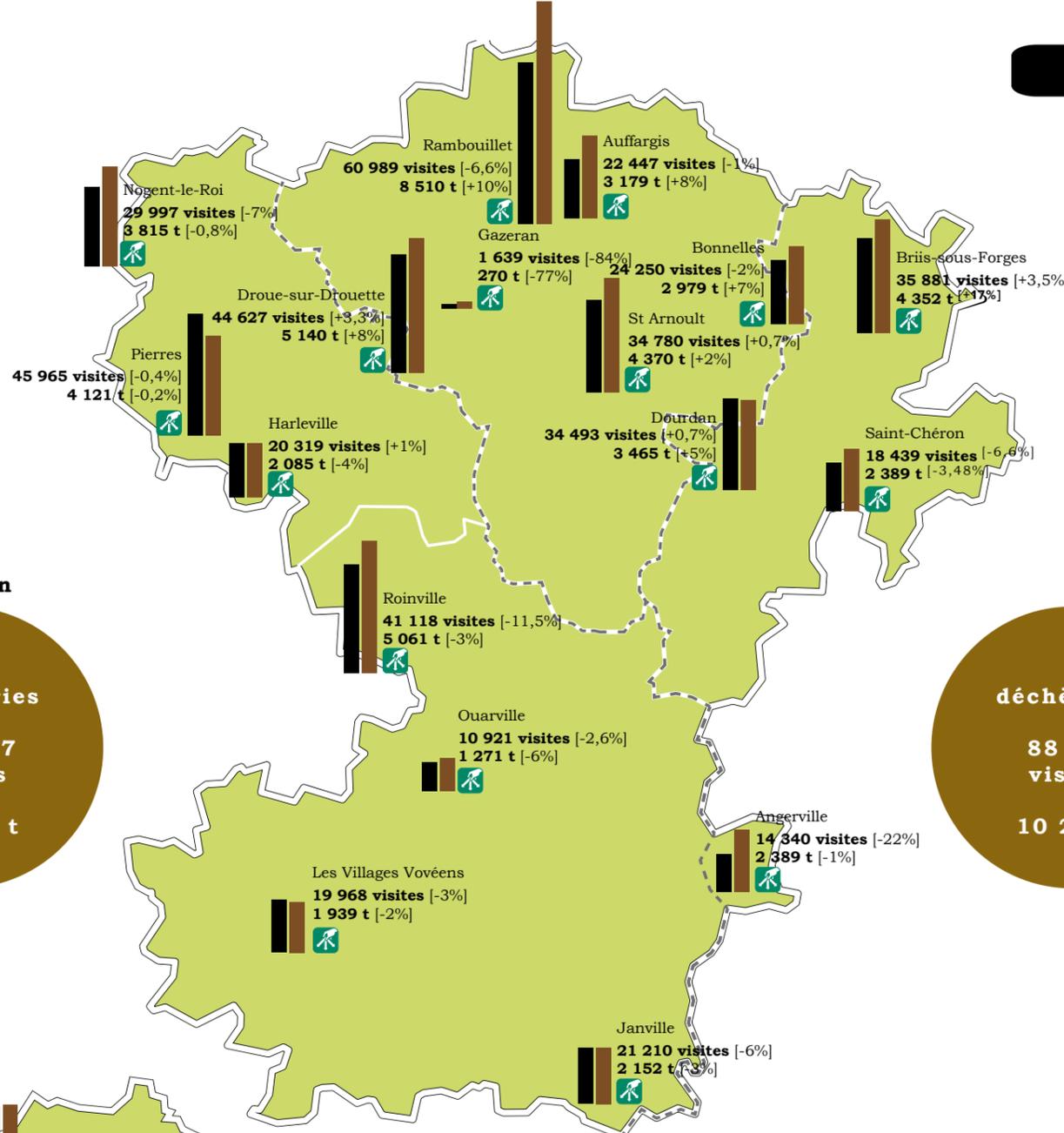
SICTOM de la région d'Auneau



SIREDOM

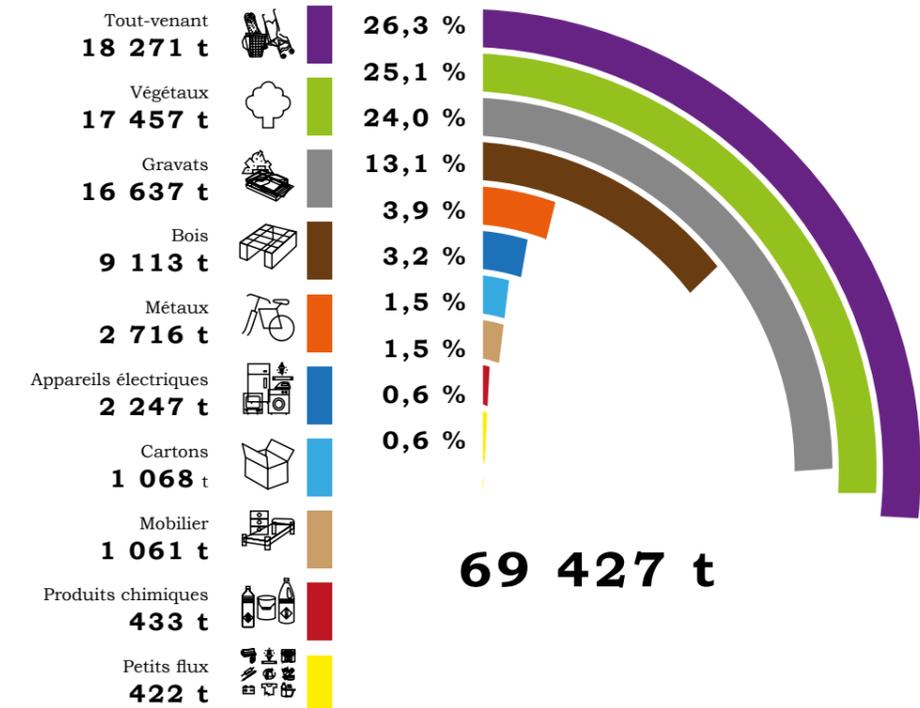


SICTOM de la région de Châteaudun



■ Nombre de visites
■ Tonnages apportés
[%] Evolution 2018/2017

Tonnages collectés en déchèterie



Apport moyen par visite



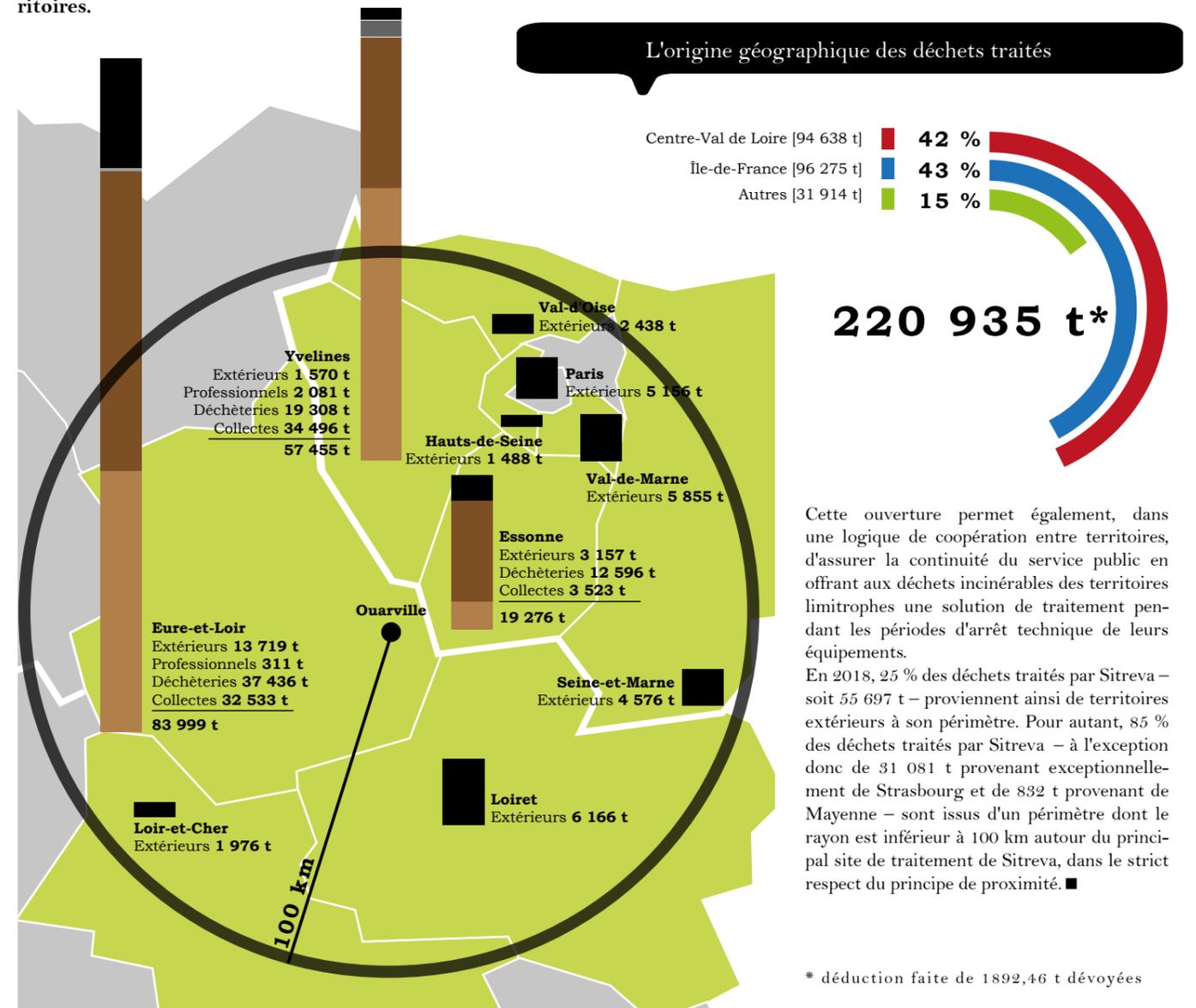


Les apports extérieurs

Sitreva ne traite pas seulement les déchets collectés par ses membres ou apportés en déchèterie, mais également ceux issus de territoires extérieurs à son périmètre. Guidée par le respect du principe de proximité, cette ouverture du service de Sitreva procède d'une volonté d'optimisation technique et environnementale de ses outils mais également de la coopération entre territoires.

L'unité de valorisation énergétique (UVE) à Ouarville et le centre de tri des emballages ménagers à Rambouillet ont été dimensionnés pour traiter les déchets d'un bassin de vie dont les contours dépassent les seules limites administratives des membres de Sitreva, et si les déchets de ces derniers sont naturellement traités prioritairement par Sitreva, ses équipements ont vocation à accueillir un volume plus important de matières. Ces apports extérieurs

leur permettent d'atteindre un fonctionnement optimal, tant sur le plan économique qu'environnemental : c'est en incinérant un volume de déchets proche de sa pleine capacité que l'UVE peut déployer son meilleur pouvoir calorifique et donc son meilleur taux de valorisation énergétique ; et c'est en atteignant la capacité maximale du centre de tri que la rentabilité de l'outil industriel et la stabilité des emplois sont assurés.



Cette ouverture permet également, dans une logique de coopération entre territoires, d'assurer la continuité du service public en offrant aux déchets incinérables des territoires limitrophes une solution de traitement pendant les périodes d'arrêt technique de leurs équipements.

En 2018, 25 % des déchets traités par Sitreva – soit 55 697 t – proviennent ainsi de territoires extérieurs à son périmètre. Pour autant, 85 % des déchets traités par Sitreva – à l'exception donc de 31 081 t provenant exceptionnellement de Strasbourg et de 832 t provenant de Mayenne – sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100 km autour du principal site de traitement de Sitreva, dans le strict respect du principe de proximité. ■

Le transfert et le transport des déchets collectés

La logistique du transport

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser le transport, de regrouper les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries et de réaliser des économies importantes sur le transport de ces matériaux. Ils sont un lien essentiel en milieu rural entre les points de collecte des déchets et les sites de valorisation.

Le territoire de Sitreva est maillé de nombreux sites dédiés à la collecte des déchets. Pour être traités, ils doivent être transportés vers les sites spécialisés. C'est la mission des services transfert et transport, qui emploient respectivement 11 agents de quai et 23 chauffeurs.

Le transfert des déchets vers les sites de recyclage

Quatre centres de transfert, situés à Rambouillet, Droue-sur-Drouette, Ouarville et Châteaudun regroupent les collectes des déchets des communes les plus éloignées des centres de tri et de traitement. Les centres de transfert servent également de sites de vidage des caissons de déchèteries.

Les déchets vidés sur ces centres sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquats.

Pendant l'année, 87 285 t, soit 39,5 % du total traité par Sitreva, ont transité par les centres de transfert.

Le service Transport au coeur de la logistique du traitement

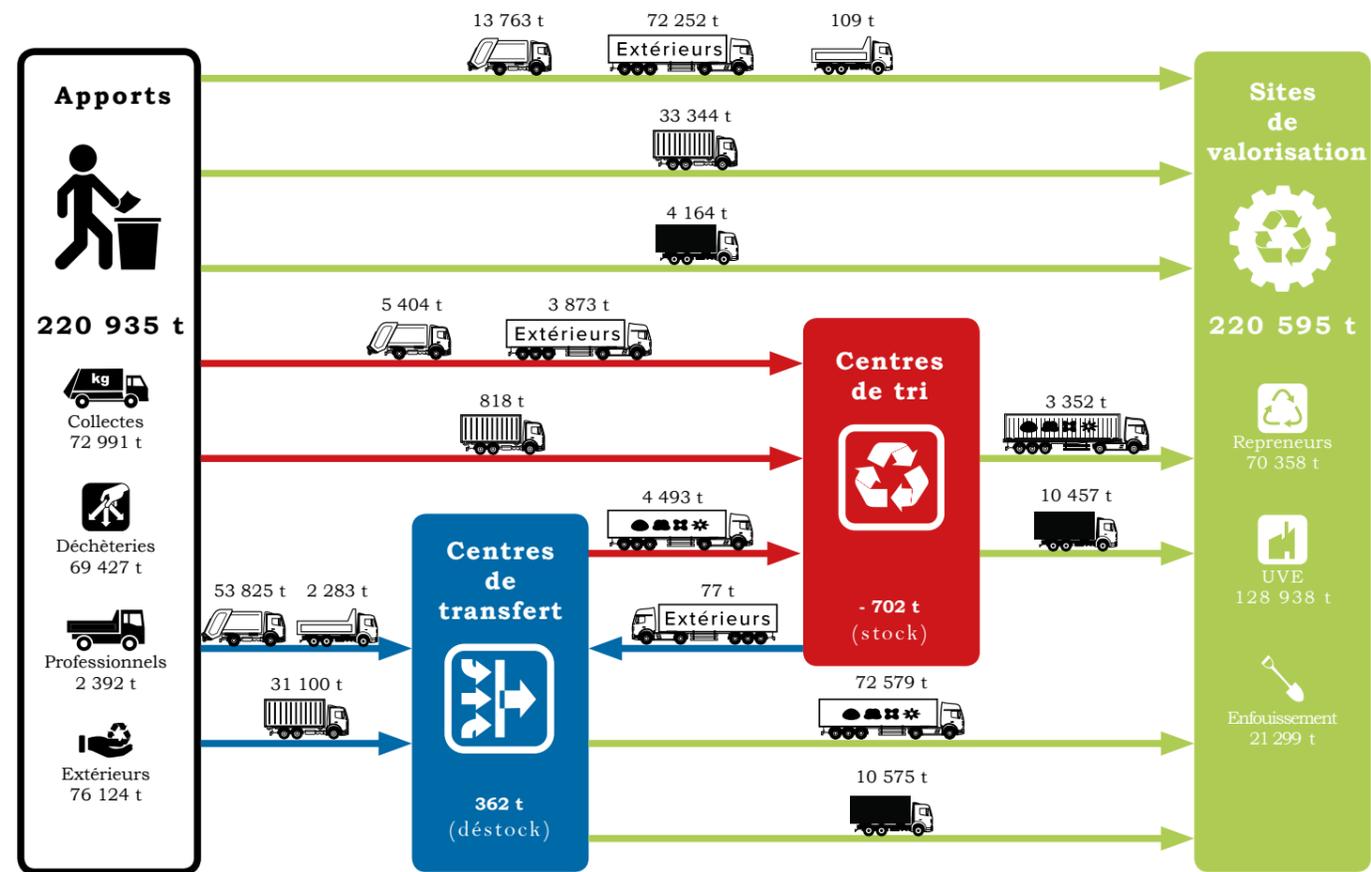
Le service Transport assure le lien entre les déchèteries, les centres de transfert et les sites de traitement. En 2018, 66 % des flux de transport générés par le traitement des déchets ont été assurés par Sitreva, soit 145 687 t, à raison de 11 tonnes transportées en moyenne par rotation. A cet égard, le compactage des caissons en déchèterie joue un rôle essentiel dans l'optimisation des quantités transportées et donc des distances parcourues. ■

145 687 t
transportées par Sitreva

11 t
transportées en moyenne par rotation

12,50 €/t
coût moyen du transport

903 539 km
parcourus

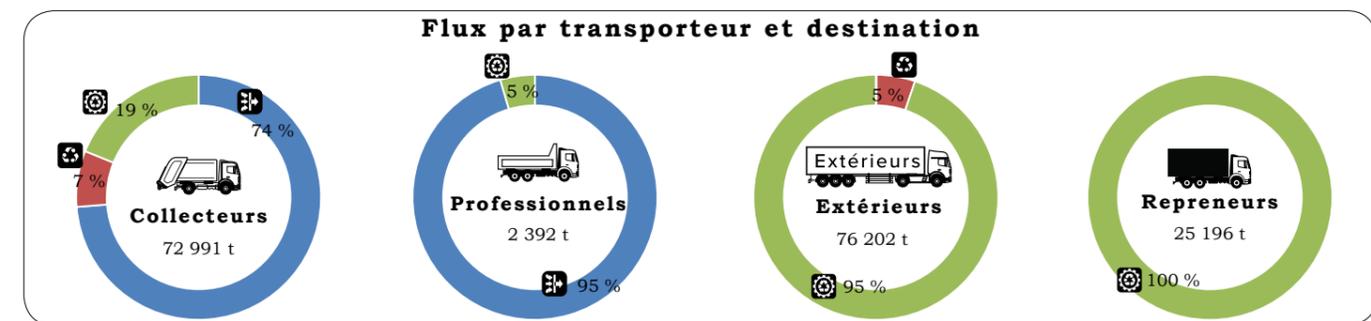
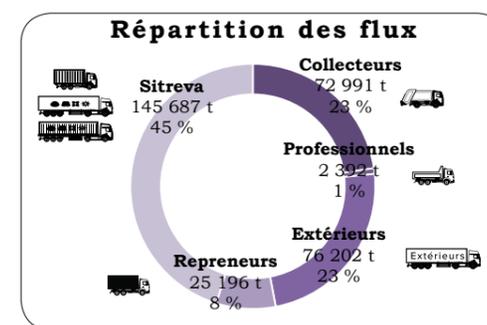


Les centres de transfert

4
centres : Châteaudun ; Droue-sur-Drouette ; Ouarville ; Rambouillet.

39,5 %
part des apports transférée

87 285 t
volume des apports transférés



Le tri des emballages

Avant d'être valorisés, les emballages ménagers collectés par les établissements membres subissent un tri dans les centres de tri, afin d'optimiser leur valorisation : les emballages y sont triés manuellement et mécaniquement et séparés en fonction de la matière valorisable qui les compose avant leur envoi dans la filière de recyclage correspondante.

En 2018, 14 588 t d'emballages ont été apportées dans les centres de tri Setri et Natriel.

9 832 t proviennent des collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Rambouillet, le SIREDOM, le SICTOM de la région d'Auneau et la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, ainsi que des cartons apportés par les usagers sur les déchèteries de leur périmètre, et 883 t des collectes réalisées par le SICTOM de la région de Châteaudun ainsi que des cartons apportés sur ses propres déchèteries. Tandis que les premières sont triées au centre de tri de Rambouillet, les secondes le sont au centre de tri Natriel à Dreux dans le cadre d'un contrat de prestation passé avec l'agglo du Pays de Dreux. A noter que les tonnages apportés en 2018 par le Siredom ne représentent que 339 tonnes, correspondant à un mois de collecte. Ont également été apportées au centre de tri SETRI, 3 873 t d'emballages provenant de clients extérieurs.

A l'issue des opérations de tri, sur les 13 886 t traitées au sein des deux centres, 10 264,5 t de matériaux ont été séparées, prêtes à être expé-

14 588 t
apportées aux centres de tri

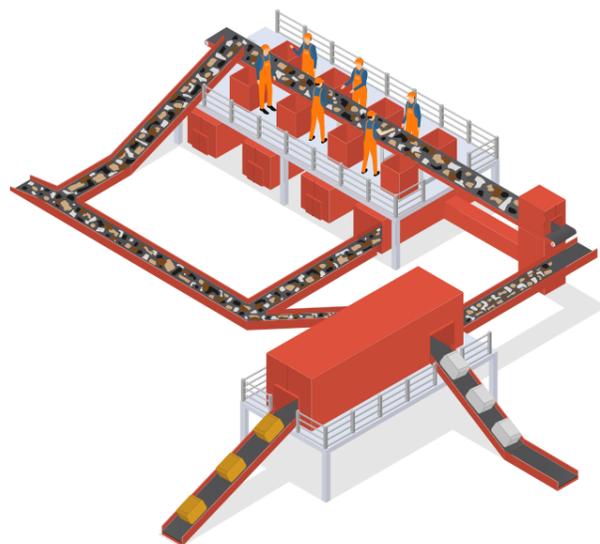
13 886 t
triées

80 %
des déchets triés
valorisables en matière

20 %
des déchets triés
valorisables en énergie
(refus de tri)

diées dans les différents circuits de valorisation matière, tandis que 3 621,5 t de "refus de tri" ont été transportées à l'UVE de Ouarville ou elles auront été en tout ou partie valorisées en énergie. ■

Le centre de tri de Sitreva SETRI, Rambouillet (Île-de-France)



15 000 t
capacité annuelle

30
employés dont 18 trieurs

13 705 t
réceptionnées en 2018

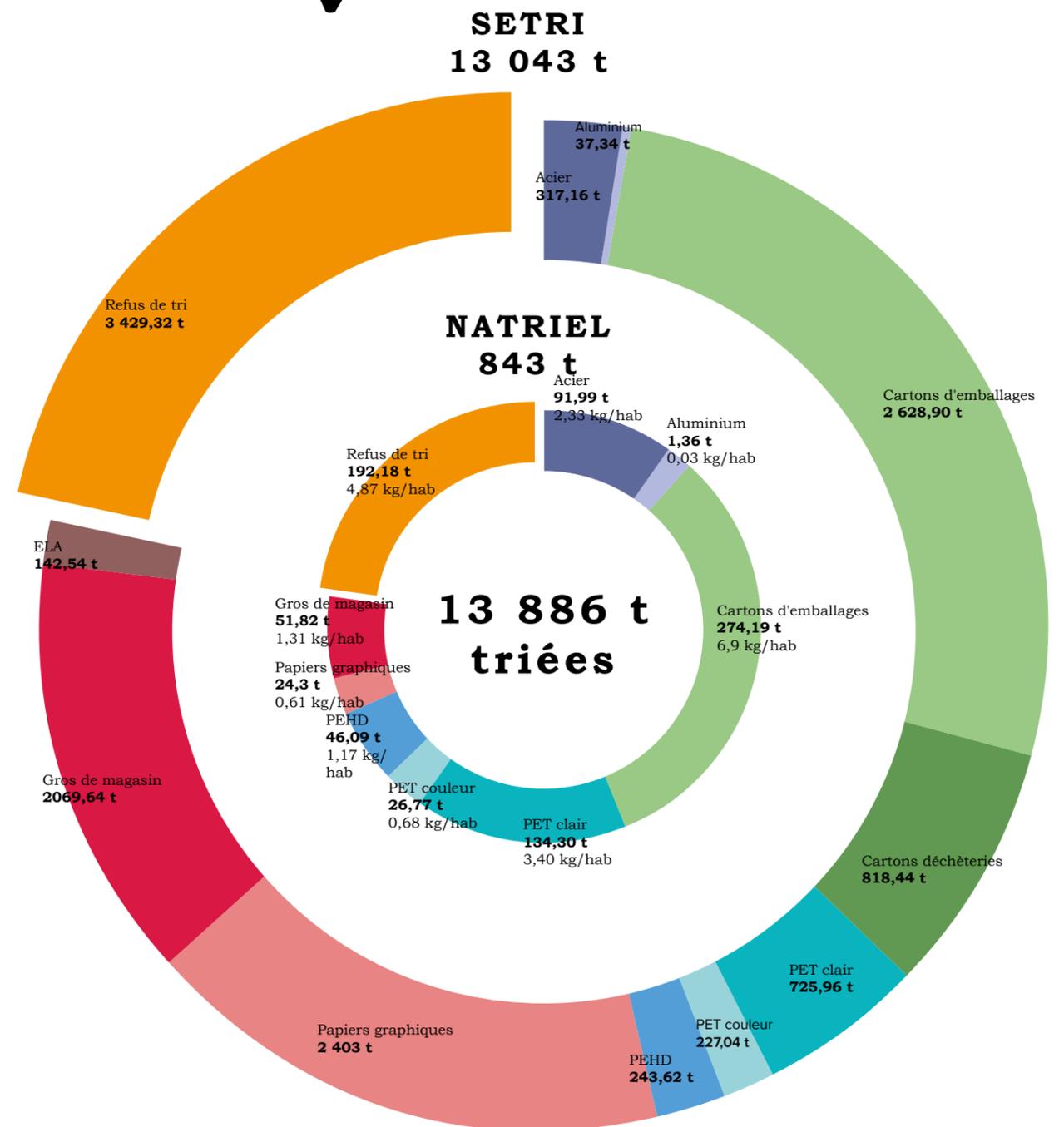
dont
9 832 t [71,74 %] Sitreva

2 150 t Sictom de la région d'Auneau
339 t Siredom
1 944 t CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
5 044 t Sictom de la région de Rambouillet
354 t Chartres Métropole

3 873 t [28,26 %] Extérieurs

13 043 t
triées

Les matériaux issus du tri des emballages



Matériaux issus du tri	Sitreva	Extérieurs	Total
Acier	352,46 t	56,66 t	409,15 t
Aluminium	38,70 t	0 t	38,70 t
Carton d'emballage	2 168,31 t	734,78 t	2 903,09 t
Carton déchèterie	818,44 t	0 t	818,44 t
PET clair	683,55 t	176,72 t	860,27 t
PET couleur	215,69 t	38,12 t	253,81 t
PEHD	248,65 t	41,06 t	289,70 t
Papiers graphiques	1 794,78 t	632,54 t	2 427,32 t
Gros de magasin	1 563,12 t	558,54 t	2 121,46 t
ELA	142,54 t	0 t	142,54 t
Refus de tri	2 402,34 t	1 219,16 t	3 621,50 t
Total	10 428,59 t	3 457,38 t	13 885,98 t

La valorisation

Après la collecte et le tri, les déchets sont orientés vers différentes filières de valorisation où ils seront transformés en nouvelles matières premières (valorisation matière) ou en énergie (valorisation énergétique). Une part résiduelle non recyclable ni valorisable reste encore destinée à l'enfouissement.

Au 31 décembre 2018, ce sont 220 595 tonnes de 23 déchets différents, issus des collectes réalisées par les établissements membres, apportés par les particuliers en déchèteries, ou issus de l'extérieur du territoire, que Sitreva a pris en charge et dont il a géré le traitement. 90,3 % de ces déchets, soit 199 296 t, ont été valorisés, en matière ou en énergie, tandis que la part non valorisable a été enfouie dans une installation de stockage de déchets (ISD).

A cet effet, Sitreva possède son propre outil de valorisation : l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Ouarville. Exploitée en délégation de service public (DSP) par la société Valoryele, elle est d'une capacité annuelle de 135 000 tonnes et peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an. En 2018, l'UVE a incinéré 128 938 tonnes de déchets ménagers dont 55 358 tonnes en provenance de Sitreva et 73 580 tonnes d'apports extérieurs. 125 309 tonnes y ont été valorisées tandis que 3 628 t de résidus d'incinération ont été enfouis en ISD.

La valorisation matière

220 595 t
de déchets traités
(avec apports extérieurs)

91,6 %
traités localement

90,3 %
valorisés

Elle vise à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Sont concernés par ce mode de valorisation, les emballages et papiers graphiques et tous les déchets collectés en déchèterie à l'exception du tout-venant, des DASRI et d'une partie des DDS.

101 589 tonnes, soit 46 % des déchets traités, ont ainsi été valorisées par 47 prestataires.

La valorisation énergétique

Elle vise à transformer la chaleur produite

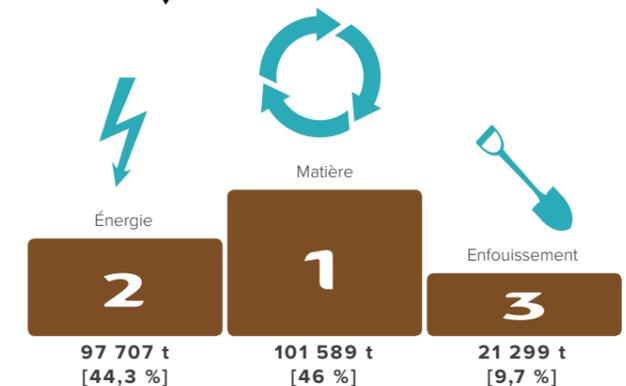
par la combustion des déchets en énergie électrique. Sont concernés par ce mode de valorisation, les ordures ménagères, les refus du tri des emballages et une partie du tout-venant.

97 707 t, soit 44,3 % des déchets traités, ont été valorisés en énergie : par 47 prestataires ainsi qu'au sein de l'UVE.

La prévalence des industries de proximité

Sitreva choisit les sociétés chargées de la valorisation des déchets qui lui ont été confiés non seulement en considération du prix de leur prestation et de leur savoir-faire, mais également de leur distance du lieu de prise en charge du déchet. Sitreva limite ainsi les distances de transport de ses déchets, gage d'économie, de meilleur respect de l'environnement, et de prévalence des sociétés et industries de proximité. Ainsi, 91,6 % des déchets de Sitreva sont traités par des entreprises implantées dans les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France ; 8,3 % le sont dans le reste de la France. Seul 0,1 % doit passer la frontière et est valorisé en Europe. ■

Bilan 2018
90,3 % valorisés



L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Sitreva

Valoryele, Ouarville (Centre-Val de Loire)

73 %
taux de performance énergétique

47 853 MWh
production électrique vendue sur les réseaux

ISO 14001

6,01 €/t
TGAP réduite

130 830 t
Réceptionnées

128 938 t
incinérées dont

55 358 t
d'apports Sitreva

• **50 513 t** d'ordures ménagères

- 7 395 t Sictom de la région d'Auneau
- 2 222 t Siredom
- 7 808 t CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
- 23 766 t Sictom de la région de Rambouillet
- 9 322 t Sictom de la région Châteaudun

• **4 845 t** d'encombrants et de refus de tri

73 580 t
d'apports extérieurs

1 892 t dévotées

125 309 t
valorisées

96 889 t
en énergie

28 420 t
en matière

26 510 t en mâchefers
1 717 t en métaux ferreux
193 t en métaux non ferreux

3 628 t
enfouies

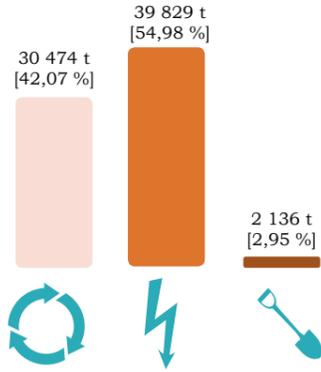
61 924 MWh
d'électricité produite

14 672 MWh
consommée

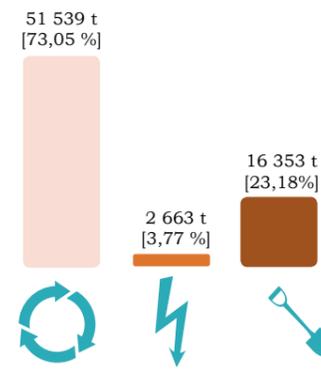
47 853 MWh
vendue

L'origine et les modes de valorisation des déchets

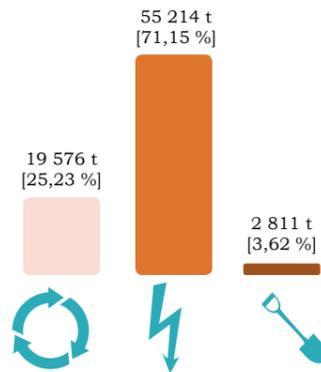
Mode de valorisation des déchets issus des collectes



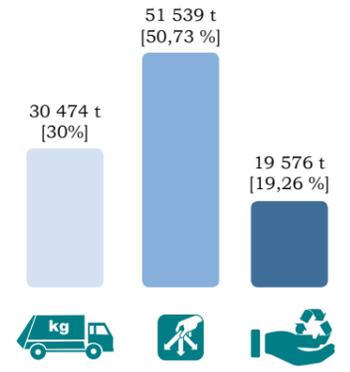
Mode de valorisation des déchets issus des déchèteries



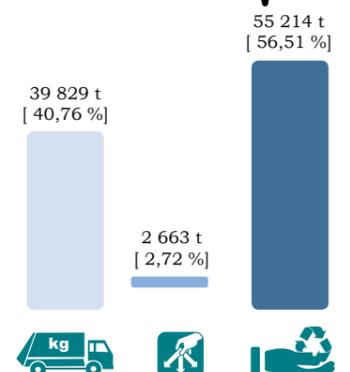
Mode de valorisation des déchets issus des apports extérieurs



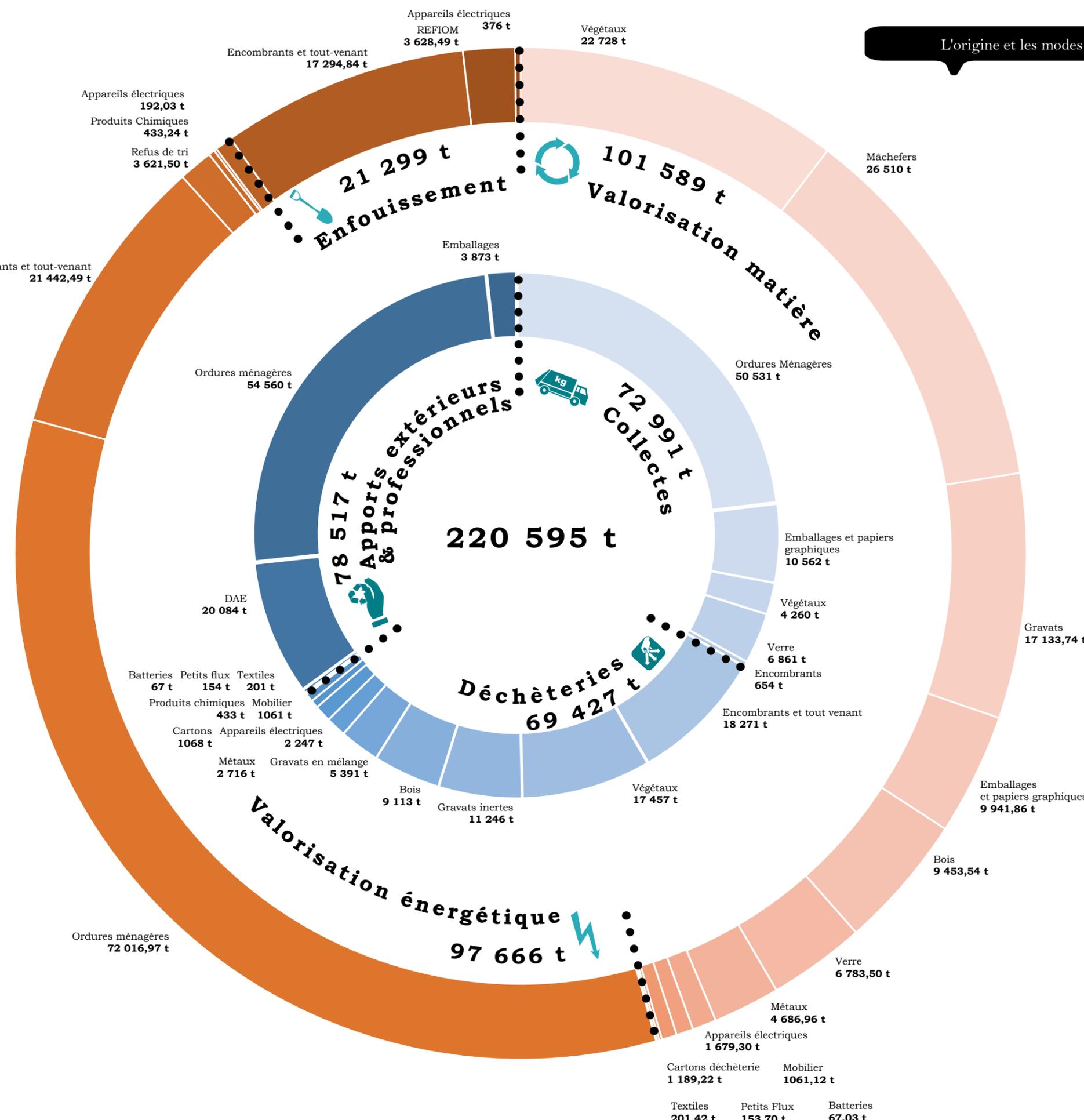
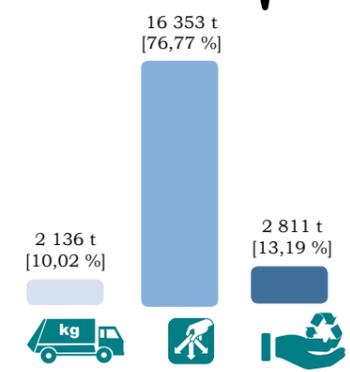
Origine des déchets valorisés en matière



Origine des déchets valorisés en énergie



Origine des déchets enfouis



165 331 t [74,9 %]
traitées en Région Centre-Val de Loire

50 688 t
valorisées en matière

Mâchefers [28 420 t]
Scorel

Bois [9 454 t]
Paprec
NCI
Swiss Krono

Végétaux [6 169 t]
Guérin
Compost du Dunois
Same 28
Beauce Compost

Gravats inertes [4 411 t]
Pigeon
Minier
Commune d'Arrou

Mobilier [1061 t]
Paprec

Métaux [701 t]
Menut

Appareils électriques [201 t]
Galloo

Textiles [201 t]
Le Relais

18 385 t [8,3 %]
traitées dans le reste de la France

14 446 t
valorisées en matière

Verre [6 783 t]
Verallia
Sibelco
Everglass

Carton [4 092 t]
Deroo
Sita
Europac papeterie de Rouen

Gros de magasin [1 511 t]
Deroo
Cartonnerie et Papeterie

Appareils électriques [916 t]
Envie 2E Nord Coolrec
Veolia triade

PEHD [244 t]
Paprec
Matière Plastique Bourgogne

Tetra [143 t]
Deroo
Ecophyse
SCA Tissue France

Batteries [67 t]
BS Environnement
Recylex

Huiles minérales [70 t]
BS Environnement

97 303 t
valorisées en énergie

Ordures ménagères [72 017 t]
Valoryele

Tout-venant [21 442 t]
Valoryele

Produits chimiques [96 t]
BS environnement

Végétaux [104 t]
Centrale biogaz du Dunois

Appareils électriques [23 t]
Galloo

Refus de tri [3 621 t]
Valoryele

17 340 t
enfouies

Tout-venant [17 295 t]
Soccoim

Appareils électriques [45 t]

Acier [92 t]
SITA
Arcelor
Sirmet
Revival

Aluminium [39 t]
issu des emballages
SITA
Sirmet

Cartouches d'encre [1 t]
Recylem

105 t
valorisées en énergie
Appareils électriques [105 t]

3 834 t
enfouies

REFIOM* [3 628 t]
Séché Environnement

Appareils électriques [205 t]

36 614 t [16,6 %]
traitées en Région Île-de-France

36 086 t
valorisées en matière

Végétaux [16 455 t]
Compadrue
Donn vert
Sede

Gravats en mélange [5 958 t]
Picheta

Gravats inertes [6 766 t]
Pigeon Granulats

Papiers graphiques [2 923 t]
CDIF

Métaux [2 075 t]
GDE

PET [953 t]
Paprec

Appareils électriques [563 t]
Revival

Acier issu des emballages [317 t]
SITA

Huiles minérales [44 t]
Chimirec
Rodor
Triadis

265 t [0,1 %]
traitées en Europe

265 t
valorisées en matière

PET [207 t]
4PET recycling BV (Pays-Bas)

PEHD [46 t]
Evolution (Italie)
Re Plano (Allemagne)

Huiles alimentaires [11 t]
Quatra (Belgique)

Piles [19 t]
Chimirec

Ampoules et néons [6 t]
Recylum
Paprec D3E

Radiographies [1 t]
Dastri

Gros de magasin [52 t]
Semardel

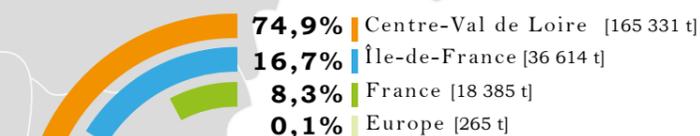
402 t
valorisées en énergie

Produits chimiques [338 t]
Chimirec
Triadis

Appareils électriques [64 t]

126 t
enfouies

Appareils électriques [126 t]



220 595 t
traitées

La préservation de l'environnement

Traiter et valoriser les déchets préserve notre environnement, telle est la mission de service public dont Sitreva a la charge et que nous exerçons en poursuivant l'objectif de préservation maximale des ressources naturelles. En outre, la dangerosité particulière de certains des déchets que nous réceptionnons implique des mesures spécifiques de stockage et de transport, et une vigilance constante. La responsabilité environnementale de Sitreva s'étend aux équipements dévolus au service dont nous sommes responsables, qui doivent eux-mêmes laisser sur l'environnement une empreinte minimale. Sitreva veille au respect des réglementations et normes en vigueur concernant toutes ses installations.

Valoriser les déchets pour réduire la consommation des ressources naturelles

Depuis de nombreuses années, Sitreva choisit des solutions de traitement des déchets qui lui sont confiés qui réduisent son empreinte environnementale et contribuent à ralentir la consommation de nos ressources naturelles.

En 2018, dans le respect du principe de proximité, 85 % des déchets traités par Sitreva sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100km autour de son principal site de traitement, l'UVE de Ouarville. 91,6 % des déchets ont été traités localement, c'est-à-dire en Eure-et-Loir et en Île-de-France.

En outre, 90,3 % des déchets traités, soit 199 295 t, ont été recyclés sous forme de matière ou d'énergie dans les processus de production et de consommation et ont contribué d'autant à la réduction de la consommation des ressources naturelles.

Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l'UVE n'élimine pas seulement les déchets en les incinérant mais les valorise, d'abord en source d'énergie renouvelable, puis sous forme de matériaux.

D'une part, la chaleur produite par la combustion des déchets est récupérée pour produire de la vapeur surchauffée afin de mettre en action un turbo alternateur qui crée de l'électricité. 61 924 MWh ont été produits dont 47 853 ont été vendus sur les réseaux, le reste servant au fonctionnement de l'usine.

D'autre part, à l'issue de la combustion, les matières résiduelles sortant du four – les mâchefers, composés de résidus minéraux fereux et non fereux – sont valorisées : les métaux sont refondus pour l'industrie sidérurgique et les minéraux sont valorisés en matériaux de technique routière comme solution alternative au calcaire. En 2018, 26 509 tonnes de mâchefers

ont été produites ainsi que 1909 t de métaux ferreux et non ferreux.

Encadrer le stockage et le transport des déchets dangereux

Les déchets diffus spécifiques (DDS), les batteries, les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), les piles et les huiles minérales, tous collectés dans chacune des 21 déchèteries dont Sitreva a la charge, forment une catégorie particulière de déchets puisqu'on les classe parmi les « marchandises dangereuses ». A ce titre, les modalités de leur prise en charge font l'objet d'une réglementation spécifique dont le respect nécessite une vigilance constante de nos services et engage notre responsabilité.

Tandis que les DDS issus des ménages sont pris en charge par l'éco organisme EcoDDS, ceux issus des professionnels et hors périmètre EcoDDS font l'objet d'une prestation externe par un prestataire de marché de collecte et de traitement, sous la surveillance et le contrôle du service de la Sécurité des Sites et de la Veille Environnementale de Sitreva. Chaque année, un rapport sur le transport des matières dangereuses (TMD) est transmis aux services de l'Etat, qui témoigne de la vigilance et du respect scrupuleux de la réglementation par Sitreva.

Garantir l'intégrité environnementale de nos installations

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement sont désignées communément sous l'appellation « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE) et sont soumises à une législation et une réglementation particulières. Localement, ce sont

les services de l'Inspection des installations classées, au sein des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) pour l'Île-de-France, qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

En relation avec ces services d'inspection, Sitreva veille à la conformité permanente de ses installations classées aux normes exigées par la réglementation.

Tous les sites exploités par Sitreva sont des ICPE : l'usine de valorisation énergétique de Ouarville, le centre de tri de Rambouillet, les centres de transfert, et les déchèteries.

Si le contrôle périodique de la conformité à la réglementation de nos ICPE soumises à enregistrement (tous les cinq ans) ou autorisation (tous les sept ans) est réalisé par les services de l'État, celui de nos installations soumises à déclaration doit être réalisé tous les cinq ans par Sitreva, par le biais de cabinets privés spécialisés dont les rapports sont transmissibles aux services de l'État.

Dans ce cadre, toutes les installations classées de Sitreva ont été contrôlées au cours des dernières années : en 2018, 4 l'ont été par l'Etat tandis que Sitreva a commandité 25 audits.

S'agissant en particulier de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) à Ouarville, son innocuité environnementale est assurée par :

- des mesures d'impact réalisées en continu en cheminée et dans un périmètre de 5 km autour du site. (conformément à l'arrêté

préfectoral)

- des études menées par des laboratoires indépendants et agréés.

Sont ainsi analysés :

- les rejets gazeux : Poussières, HCl, SO₂, NO_x, CO, COT, Dioxines et Furanes, NH₃
- les retombées atmosphériques : surveillance de l'impact (métaux lourds et dioxines furanes) dans les mousses lichens, 5 km autour de l'usine
- le bruit sur la zone d'émergence réglementée.

En outre, un état des lieux est régulièrement dressé avec tous les acteurs du développement durable du territoire :

- toutes les mesures environnementales sont envoyées mensuellement aux services de l'État en charge de la surveillance des installations classées
- la C.S.S. (Commission de suivi de site) rassemble 1 fois/an le préfet et tous les acteurs concernés par l'activité de l'usine : collectivités locales, associations environnementales, organismes de surveillance.

La transition énergétique

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique, de nouveaux radiateurs thermostatiques ont été installés dans l'ensemble des locaux sociaux des déchèteries, tandis que dans les bureaux du centre de transfert de Rambouillet toutes les huisseries et l'isolation ont été rénovées ■

Rambouillet, le 21 juin 2019

91,8 %
de déchets traités
localement

90 %
de déchets valorisés

47 853 MWh
d'électricité produite par
l'UVE vendue sur les
réseaux

23
ICPE

25
audits internes

100%
des transporteurs de
déchets dangereux contrôlés

Contrôles spécifiques organisés par Sitreva en plus des contrôles périodiques de l'État

- niveau sonore ;
- teneur des rejets d'eaux pluviales ;
- installations électriques ;
- équipements de protection contre l'incendie ;
- séparateurs à hydrocarbures installés sur leurs réseaux d'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement.

Non-conformités majeures relevées et résolues en 2018

- Pas de moyen, ou moyen inadapté pour la rétention des eaux d'incendie sur la déchèterie. Résolution : à Angerville, installation d'une cuve enterrée de 120m³. A Châteaudun, travaux de réaménagement pour séparation des flux.
- pas de détection automatique d'incendie. Résolution : à Châteaudun, installation d'un Système de Sécurité Incendie (SSI).
- dépassement des seuils des quantités de déchets autorisés. Résolution : au centre de transfert de Rambouillet, réécriture de l'arrêté d'autorisation pour réactualiser les activités du site.
- Les moyens disponibles pour gérer un éventuel incendie sur ses installations compte-tenu des évolutions apportées aux activités et des incertitudes sur les débits disponibles des poteaux incendie, ne sont pas justifiés. Résolution : Mesures de débits réalisées, ajout d'un RIA, transmission du plan des risques au SDIS, formation équipier de 1ère intervention prévue, calcul du volume de confinement des eaux incendie nécessaire via D9A (preuve que la rétention est suffisante), lancement d'un marché pour des caméras thermique.

Glossaire

Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

DAE (Déchets d'Activités Economiques)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie et les déchets issus du commerce et de l'artisanat.

Déchets

Un déchet est "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon" (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des

Ménages).

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits " blancs " (électroménager), les produits " bruns " (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits " gris " (bureautique, informatique).

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

Encombrants (voir Tout-venant)

Etablissement public de coopération intercommunale

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Elargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

Gros de magasin

Les gros de magasins désignent les papiers et petits cartonnages de mauvaise qualité.

ISDD

Une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) est une installation d'élimination de déchets dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

ISDND

Une ISDND est un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact

direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable et de récupérer les jus polluants (lixiviats).

Mâchefers (MIOM : Mâchefer d'incinération d'ordures ménagères)

Désigne les scories que l'on retire des foyers où se pratique la combustion des déchets ménagers et assimilés. La réglementation classe les MIOM en trois catégories : valorisable, maturable et stockable. Les mâchefers dits valorisables peuvent être utilisés en techniques routières sous certaines conditions de mise en œuvre.

Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

PEHD (PolyEthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

PET (PolyEthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du du recyclage.

Récupération

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

Taux de refus ou Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

UVE (Unité de Valorisation Energétique)

Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

Valorisation énergétique

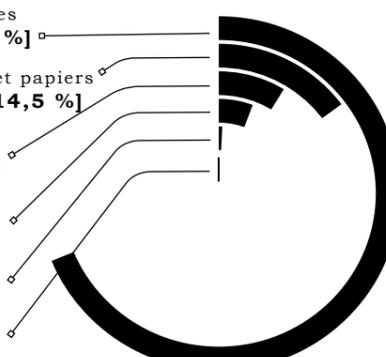
La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

Valorisation matière = recyclage



72 991 t
collectées par les
5 établissements
membres

- Ordures ménagères **50 531 t [69,2 %]**
- Emballages et papiers **10 562 t [14,5 %]**
- Verre **6 861 t [9,4 %]**
- Végétaux **4 260 t [5,8 %]**
- Encombrants **654 t [0,9 %]**
- Bois et Carton **128 t [0,2 %]**



69 427 t
apportées dans les
21 déchèteries



521 kg
de déchets produits
par habitant



- Tout-venant **18 271 t [26 %]**
- Végétaux **17 457 t [25 %]**
- Gravats **16 637 t [24 %]**
- Bois **9 113 t [13 %]**
- Métaux **2 716 t [4 %]**
- Appareils électriques **2 247 t [3 %]**
- Mobilier **1 061 t [2 %]**
- Cartons **1 068 t [2 %]**
- Produits chimiques **433 t [0,6 %]**
- Autres petits flux **422 t [0,6 %]**



2 392 t
de déchets d'activité
des **entreprises**



76 124 t
d'apports extérieurs



11 t
transférées en moyenne **par tournée**



340 t
stockées au 31/12 sur nos
4 centres de transfert



220 595 t
traitées

€ 68,51€
Coût net du service par habitant

91,6%
traitées **localement**
(Centre-Val de Loire et Ile-de-France)



Déchets dont le traitement génère **une recette nette***

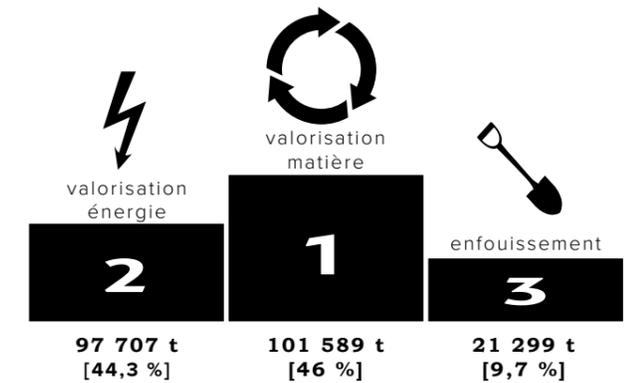
- Batteries **292,17 €/t**
- Mobilier **185,18 €/t**
- Métaux **146,34 €/t**
- Cartons de déchèteries **137,09 €/t**
- Emballages et papiers **100,30 €/t**
- Huiles végétales **100 €/t**
- Appareils électriques **73,06 €/t**
- Verre **23,97 €/t**
- Autres produits **0 €/t**

Déchets dont le traitement génère **une dépense nette***

- Gravats inertes **3,29 €/t**
- Végétaux **15,99 €/t**
- Bois **25,45 €/t**
- Gravats en mélange **36,39 €/t**
- Tout-venant **58,55 €/t**
- Ordures ménagères **60,07 €/t**
- Huiles minérales **157,35 €/t**
- Produits Chimiques **316,71 €/t**

8,3 % traitées en France
0,1 % traitées en Europe

90,3 %
valorisées



Crédits photos : service de la communication de Sitreva – adobe stock photos

* Solde des recettes des filières de traitement, des soutiens des éco-organismes et des coûts de traitement. Hors part fixe de la DSP.





SITREVA

Le Bois Gaillard

28150 Ouarville

Nos bureaux :

19 rue Gustave Eiffel

ZA du Bel Air

78120 Rambouillet

01 34 57 12 20

www.sitreva.fr

facebook.com/sitreva



Vous triez, nous valorisons